



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

(16^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL
Luratech

1^{re} séance du jeudi 11 avril 1991

www.luratech.com

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

1. **Questions à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports** (p. 1071).

Réponses de M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, aux questions de : M. Jean Giovannelli, Mme Martine David, MM. Jean Proveux, Jean-Pierre Bequet, Jean-Pierre Bacumler, Bernard Schreiner (*Yvelines*), François Massot, Bruno Bourg-Broc, Mme Nicole Catala, MM. Fabien Thiémé, Pierre Lequiller, Charles Ehrmann, Yves Fréville.

M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 1078)

MM. Patrick Ollier, le président.

2. **Discussion d'une motion de censure** (p. 1078).

M. Georges Chavanes.

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI

MM. Alain Madelin,
Georges Hage,
Bernard Pons,
Pierre Mauroy.

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

M. Pierre Mauroy.

M. Michel Rocard, Premier ministre.

Clôture de la discussion générale.

Renvoi du vote sur la motion de censure à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 1094).

LuraTech

www.luratech.com

COMpte RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS À M. LE MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions à M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Mes chers collègues, vous connaissez les règles. Les questions sont courtes, les réponses sont courtes. Et si c'est le cas, les intervenants peuvent reprendre la parole.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean Giovannelli.

M. Jean Giovannelli. Monsieur le ministre d'Etat, ma question concerne le plan Université 2000. La mise en place du schéma national de développement de l'enseignement supérieur se termine. Le Président de la République a annoncé qu'il y aurait entre 1 800 000 et 2 millions de jeunes inscrits dans l'enseignement post-baccauléat en l'an 2000. Il est donc nécessaire d'établir un plan de création d'universités pour l'ensemble du territoire.

Un tel plan existe déjà dans la région parisienne, pour les années 1991 et 1992, puisque des universités vont ouvrir leurs portes à Cergy-Pontoise, Evry, Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines et Marne-la-Vallée.

A l'évidence, il faut aussi un plan pour la province qui, tout en respectant les données géographiques de l'aménagement du territoire, détermine les lieux d'implantation là où la pression démographique des étudiants est la plus forte.

Sachant que ces nouvelles universités seront à dimension plus humaine - entre 12 000 et 25 000 étudiants - quand rendez-vous publique leur localisation ?

Deuxièmement, à l'intérieur de ces nouvelles universités comme des universités d'aujourd'hui, vous entendez créer des instituts universitaires professionnalisés dont les formations concerneraient l'administration, la gestion financière, le commerce, l'information et la communication, et l'ingénierie. Pouvez-vous nous préciser les objectifs de ces I.U.P. ainsi que les conditions d'accès et de déroulement de la scolarité ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, la nature de cette séance, caractérisée par la multiplicité des questions, implique que je sois bref et m'impose donc d'être schématique.

Il y a deux points dans la question de M. Giovannelli. L'un concerne l'ensemble du schéma Université 2000, l'autre la professionnalisation de l'enseignement supérieur à travers les I.U.P.

Sur le premier point, nos propositions, élaborées sur la base de l'engagement de l'Etat - 16,2 milliards de francs sur cinq ans - ont été rassemblées dans un Livre blanc qui est le fruit de la réflexion menée dans toutes les académies, en concertation avec les universités, les établissements d'enseignement et les collectivités locales. Elles viennent d'être soumises au Président de la République et au Premier ministre pour examen. Le Gouvernement s'en saisira à l'issue d'une communication que je ferai vraisemblablement au début du mois de mai.

Ensuite, par l'intermédiaire des recteurs et des préfets qui animent les groupes de travail dans les régions et les académies, nous présenterons les enveloppes financières. Elles serviront de base non seulement pour les décisions à prendre avec les établissements universitaires, mais également pour les concertations, les collaborations et, sans doute, les contrats avec les collectivités territoriales, dont je me félicite qu'elles soient aussi nombreuses à vouloir aider l'Etat dans cette mission fondamentale.

Les choses se déroulent donc normalement. Je précise que les arbitrages rendus à l'échelle nationale seront seulement de grands arbitrages et que de nombreuses décisions d'implantation, de développement, de choix préférentiels seront laissées à l'initiative des partenaires et des autorités déconcentrées dans les régions, au plus près du terrain.

C'est dans le cadre de ce développement global de l'enseignement supérieur français, attesté aussi par le plan d'urgence pour la rentrée de 1992, que se situe un autre objectif qui est le nôtre, celui d'une professionnalisation accrue de l'enseignement supérieur. La croissance des effectifs justifie en effet que de nombreux étudiants puissent, en entreprenant ou non des études longues, s'orienter vers une véritable qualification professionnelle.

C'est ainsi que nous mettrons en place les instituts universitaires professionnels, qui accueilleront des étudiants soit au niveau du D.E.U.G., soit au niveau d'une première année d'enseignement supérieur ou d'une classe préparatoire aux grandes écoles, et les amèneront au niveau de la maîtrise, mais au terme d'un cursus à dimension professionnelle, dans les cinq domaines que vous avez évoqués. Ce projet fait actuellement l'objet d'une concertation. Nous pensons néanmoins que les premiers I.U.P. pourront ouvrir dès la rentrée de 1991 dans certaines filières.

Puisque nous parlons de professionnalisation, je rappelle que, la semaine prochaine, aura lieu, pour la première fois en France, une rencontre nationale enseignement supérieur-emploi, qui nous permettra de confronter les qualifications délivrées par l'enseignement supérieur et celles dont ont besoin les différents secteurs de l'économie et de l'administration. Cette rencontre devrait aussi nous aider à progresser.

M. le président. La parole est à Mme Martine David.

Mme Martine David. Monsieur le ministre d'Etat, nous sommes très nombreux à être convaincus de la nécessité de développer et de valoriser l'enseignement technique et professionnel dont, malheureusement, l'image demeure ternie aux yeux des familles et des élèves parce qu'elle est trop souvent associée à l'échec scolaire. Pourtant, la réalité économique montre que ces formations offrent des débouchés intéressants et diversifiés, souvent même moins aléatoires que ceux d'autres formations de caractère plus général. Le récent rapport publié par le Conseil national des programmes vient à point nommé illustrer cette réalité et avancer des propositions concrètes.

Je souhaite donc que vous me fassiez connaître les mesures que vous envisagez de mettre en œuvre afin que tous les élèves désireux de suivre une formation technique et professionnelle, ou déjà orientés dans cette voie, soient convaincus que la préparation de leur avenir, loin d'être compromise, bénéficie désormais d'avantages aussi importants que dans toute autre filière de notre système éducatif.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Madame le député, l'enseignement professionnel et technologique français a fait de grands progrès, notamment depuis la loi de 1985. Cet enseignement, dans son développement, accompagne la démocratisation du lycée. Cependant, en raison d'habitudes culturelles qui se perpétuent, les parents et les jeunes continuent trop souvent de croire que la voie de l'enseignement

général est plus noble, plus intéressante que les voies techniques ou professionnelles, alors que ces formations offrent des débouchés variés et sont sanctionnées par des diplômes spécifiques dont la valeur ne cesse de s'affirmer - B.E.P. et baccalauréats professionnels sont en plein développement - sans interdire pour autant la poursuite d'études ultérieures, en formation continue ou parfois même initiale.

A la suite du rapport du Conseil national des programmes, nous avons mis au point un ensemble de propositions sur le lycée que je pense faire connaître dans le courant du mois. Naturellement, l'enseignement professionnel sera au cœur des décisions que nous aurons à prendre : maintien du B.E.P., poursuite de la modernisation de la filière technologique, lutte contre le cloisonnement des filières. L'idée centrale est d'offrir à l'ensemble des élèves soit un enseignement général, soit un enseignement technologique, soit un enseignement professionnel de qualité, sans déséquilibrer aucune de ces formations.

M. le président. La parole est à M. Jean Proveux.

M. Jean Proveux. Monsieur le ministre, nous entrons dans la dernière ligne droite avant la mise en place des instituts universitaires de formation des maîtres, la pièce maîtresse de votre loi d'orientation. Les I.U.F.M. suscitent des interrogations portant à la fois sur le contenu de la formation, en particulier sur la place respective de la préparation au métier d'enseignant et de la formation scientifique, sur la formation des formateurs, sur la répartition des allocataires entre les académies et entre les différents départements de ces académies, enfin sur les mesures transitoires qui seront nécessaires à la rentrée de 1991, en particulier pour les professeurs d'école normale.

A la lumière des expériences que vous avez conduites dans les trois académies de Lille, Reims et Grenoble, pouvez-vous nous faire connaître l'état de vos réflexions et nous préciser le calendrier que vous envisagez de suivre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, la mise en place des instituts universitaires de formation des maîtres accompagne la rénovation des enseignements primaire et secondaire. La formation des enseignants en est un élément décisif. L'idée qui a présidé à la création des I.U.F.M. est que cette formation doit être à la fois plus universitaire, pour garantir le niveau scientifique de nos enseignants, et plus professionnelle, pour garantir qu'ils se préparent véritablement à un métier. L'équilibre sera constamment recherché entre cette dimension disciplinaire et cette dimension professionnelle, le disciplinaire occupant une place sans doute plus importante dans l'enseignement du second degré que dans l'enseignement du premier degré, compte tenu de la nature des formations, de la nature des fonctions et des besoins des élèves eux-mêmes.

Dans la répartition des allocations, nous favoriserons les académies et les départements qui connaissent les manques et les besoins les plus grands. C'est une méthode logique, qui devrait d'ailleurs nous aider à résoudre les problèmes de recrutement et les difficultés de ces enseignants qui travaillent au nord et voudraient revenir au sud.

Je crois que les expériences conduites dans les trois I.U.F.M. pilotes, Lille, Grenoble et Reims, sont positives. En tout cas, je présenterai moi-même les textes que vous attendez au début du mois de mai. Et je veille avec les recteurs, avec les chefs des projets d'I.U.F.M., avec les universitaires concernés et avec tous les formateurs issus des anciennes structures, à faire en sorte que la mise en place des autres I.U.F.M. pour la prochaine rentrée ait lieu dans l'ordre. Il est normal que de telles questions soient soulevées ; c'est toujours le cas lorsqu'il y a innovation.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Bequet.

M. Jean-Pierre Bequet. Monsieur le ministre d'Etat, l'ensemble des classes préprofessionnelles de niveau, les C.P.P.N., devraient être supprimées d'ici à la rentrée de 1992. Or, malgré les efforts de rénovation, notamment avec les quatrièmes préprofessionnelles mises en place depuis 1987, et malgré les baisses d'effectifs de ces dernières années, les C.P.P.N. sont demeurées les filières vers lesquelles ont été dirigés les élèves orientés par l'échec et d'où sont issus les plus forts contingents de jeunes sortant du système éducatif sans qualification.

Au moment où le collège est investi de la mission de mener les élèves jusqu'en troisième avec la suppression du palier d'orientation en cinquième, que vont devenir ces classes et ces élèves ? Quels seront les débouchés, en termes d'études et de formations qualifiantes, pour ces jeunes qui connaissent souvent de grandes difficultés ? Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour leur permettre de sortir du cycle de l'échec et d'entrer convenablement dans la vie active ? De même, quelles mesures avez-vous l'intention de prendre et quels moyens prévoyez-vous de dégager pour les classes d'enseignement spécialisé ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, nous sommes effectivement engagés dans un travail de rénovation de ces structures particulières qui s'occupent d'enfants connaissant des difficultés.

Nous devons éviter deux écueils : enfermer ces enfants dans ce qui apparaît comme des filières ségrégatives ; les noyer de façon indifférenciée dans la masse des autres enfants au point d'oublier leurs problèmes particuliers et de ne pas les prendre en charge. C'est cet équilibre que nous cherchons à réaliser avec les méthodes actuelles.

J'ai annoncé avec M. Chapuis la suppression progressive des C.P.P.N. à partir de la rentrée 1991. Ces classes ne seront pas remplacées, mais nous mettrons en place des dispositifs d'aide et de soutien dans les classes de quatrième de l'enseignement général et de l'enseignement technique. Nous améliorerons les conditions de l'enseignement délivré dans le cadre de ces dispositifs par le biais de la dotation globale des établissements.

Au niveau de la troisième, les C.P.A. seront remplacées par des troisièmes d'insertion qui prépareront au minimum à l'entrée dans le cycle de préparation au C.A.P., cycle de durée variable, soit par la voie du lycée professionnel, soit par la voie de l'apprentissage.

Les quatrièmes et troisièmes technologiques seront progressivement transférées aux collèges, en même temps que sera poursuivi le développement de cette filière. Les quatrièmes et troisièmes préparatoires seront progressivement supprimées. Les C.P.A. et les C.F.A. - centres de formation des apprentis - seront maintenus dans l'attente d'une réflexion que nous devons conduire avec les partenaires concernés.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Baeumler.

M. Jean-Pierre Baeumler. Monsieur le ministre d'Etat, cinq mois après le mouvement lycéen et l'adoption du plan d'urgence, vous avez présenté, mardi dernier, un premier bilan de la rénovation des lycées et de l'amélioration de la vie des élèves, avec l'extension de leurs droits et aussi de leurs obligations.

Mais, au-delà de ce plan d'urgence et de ce bilan que je crois positif, ce que nous attendons aujourd'hui et ce qu'attendent tous les partenaires du monde éducatif, c'est l'annonce et surtout la mise en œuvre de la réforme des lycées, en particulier à partir des propositions élaborées par le Conseil national des programmes : réforme des programmes et réforme de structures mal adaptées aux aspirations des jeunes, aux besoins de la société et aux nécessités de l'économie nationale. Ces réformes doivent apporter une réponse à l'explosion des effectifs, qui s'accompagne elle-même d'une hétérogénéité croissante des élèves sur le plan des origines sociales, des compétences et de la maturité, une réponse aussi aux échecs, aux redoublements trop nombreux, à la hiérarchisation des filières, etc.

Monsieur le ministre d'Etat, quand allez-vous annoncer et, surtout, engager cette réforme indispensable des programmes et de l'organisation pédagogique des lycées pour réussir la mutation de ces lycées de masse et accompagner les régions qui relèvent avec dynamisme le défi immobilier ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Il y a désormais plus de professeurs de lycée qu'il n'y avait d'élèves au lycée lorsque j'y faisais mes études dans les années cinquante. Cela donne la mesure de la formidable expansion que connaît notre système secondaire, laquelle entraîne une hétérogénéité croissante des élèves. Vous avez prononcé vous-même ce mot qui est au cœur des problèmes du lycée, indépendamment des questions liées aux effectifs.

C'est pourquoi nos réflexions, conduites après les propositions du conseil national des programmes et à la suite des discussions du conseil supérieur de l'éducation, nous ont amenés à élaborer des propositions que je présenterai dans le cours de ce mois. Elles sont centrées sur la nécessité de faire face à cette hétérogénéité, de prendre les élèves tels qu'ils sont, dans leur diversité, pour les aider à réussir. Cette action prendra des formes diverses pouvant concerner les voies, les filières, l'aide et le soutien au travail personnel.

Ces propositions seront ensuite soumises à une concertation avec nos partenaires habituels, sans doute pendant deux mois, et c'est donc, en principe, au mois de juin qu'après accord du Gouvernement et en son nom il m'appartiendra d'arrêter, pour le lycée, des décisions qui seront progressivement mises en œuvre à partir de 1992 en seconde, en première puis en terminale.

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner, des Yvelines.

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Monsieur le ministre d'Etat, les établissements situés dans des zones d'éducation prioritaires sont aujourd'hui sous les feux de l'actualité. Beaucoup d'incidents s'y déroulent, les derniers en date étant ceux des collèges Chénier, Cézanne et Plaisance de Mantes-la-Jolie. S'ils montrent que les problèmes des banlieues touchent aussi les établissements scolaires, ces incidents ne doivent pas faire oublier l'excellent travail accompli par les équipes pédagogiques en place et dont nous pouvons tous témoigner.

Ainsi que l'a souligné une directrice de collège : « L'école représente souvent le seul moyen d'insertion dans la ville et la société pour un grand nombre de jeunes. » Une attention particulière doit donc être portée au fonctionnement de ces établissements.

En 1988, vous avez relancé la procédure et dégagé des moyens supplémentaires. Il reste néanmoins encore à résoudre le problème essentiel de la valorisation de la situation des fonctionnaires en poste dans les zones difficiles. Vous savez, en effet, que l'étiquette d'établissement en difficulté fait fuir nombre d'enseignants. Les classes d'application des écoles normales où les futurs instituteurs apprennent leur métier sont encore trop rarement installées en Z.E.P. L'indemnité de sujexion spéciale apparaît faible, même si elle doit doubler cette année, et les rééducateurs, les psychologues scolaires sont exclus de son bénéfice, ce qui n'apparaît pas normal.

Si l'on veut attirer les meilleurs éléments dans ces établissements qui ont besoin d'enseignants aguerris, ayant déjà une bonne expérience professionnelle, il est essentiel d'améliorer les perspectives de carrières des enseignants travaillant en Z.E.P.

Monsieur le ministre d'Etat, quelles mesures comptez-vous prendre pour donner un nouvel élan aux zones d'éducation prioritaire dans le cadre de la politique gouvernementale de la ville ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, les zones d'éducation prioritaire ont été relancées par moi depuis trois ans. A la rentrée de 1990 on dénombrait 544 Z.E.P. regroupant plus de 6 200 écoles, collèges et lycées et 1 200 000 élèves soit 11 p. 100 de la population scolaire.

Parmi les moyens supplémentaires accordés, je rappelle les 3 000 emplois dans les zones d'éducation prioritaire - ce qui permet d'aller au-delà des normes d'encadrement classiques - et l'accroissement de l'indemnité spécifique pour les enseignants en Z.E.P. qui, de 2 000 francs à la rentrée de 1990, passera à 4 100 francs à celle de 1991 et à 6 200 francs à celle de 1992.

Le fait d'avoir accordé cette indemnité à tous les enseignants en Z.E.P. nous a obligés à en réduire d'abord le montant avant de l'augmenter progressivement pour le porter à 6 000 francs.

Mon cabinet et moi-même sommes tout à fait prêts - nous commençons d'ailleurs à le faire - à prendre en compte, dans les barèmes de mutation, le fait que les intéressés enseignent en Z.E.P. Cela suppose néanmoins que nos interlocuteurs, notamment syndicaux, acceptent de prendre quelques distances avec une culture égalitariste dont la philosophie est

sans doute louable, mais qui ne permet pas d'opérer une discrimination positive en faveur de certains personnels qui exercent une mission difficile.

Vous voyez qu'il y a toujours des synthèses à trouver. (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. François Massot.

M. François Massot. Monsieur le ministre d'Etat, nous avons voté, il y a quelques années, une loi sur la montagne qui prévoyait notamment le maintien en zone de montagne des services publics. Or force est de constater que dans de nombreux départements de mon agence, en particulier dans celui que je représente et dans celui de la Drôme - mon collègue Henri Michel m'a d'ailleurs demandé d'être son interprète auprès de vous à ce sujet - ...

M. Patrick Ollier. Moi aussi !

M. François Massot. ... nombre d'écoles à classe unique vont être fermées. Ainsi, dans mon département, il est question d'en fermer cinq alors que plusieurs d'entre elles reçoivent un nombre suffisant d'élèves pour être maintenues. Monsieur le ministre d'Etat, j'admets certains impératifs pédagogiques, encore que je ne les approuve pas toujours, mais il faut comprendre que nous autres, élus de montagne... (*M. Patrick Ollier applaudit.*)

Je vois que M. Ollier m'approuve ! D'ailleurs, je suis si peu habitué d'être applaudi par lui que j'en suis tout troublé. (*Sourires.*)

M. Patrick Ollier. C'est parce que vous avez raison !

M. le président. Ce n'est qu'un début !

M. François Massot. Nous autres donc, élus de montagne, avons besoin d'assurer l'aménagement du territoire. Pour cela, il nous faut disposer de services publics, en particulier d'écoles. En effet, chacun sait qu'un jeune ménage ne viendra jamais s'installer dans une commune où il n'y a pas d'école. Un effort important accompli dans notre département a abouti à une augmentation de plus de 10 p. 100 de sa population, mais des dispositions comme celles qui sont envisagées sont tout à fait néfastes.

Mme Nicole Catala. C'est vrai !

M. François Massot. Monsieur le ministre d'Etat, comptez-vous revenir sur ces dispositions ?

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, je crois être le premier ministre de l'éducation à avoir posé comme tel le problème de la ruralité et à avoir confié une mission à un membre de son cabinet pour travailler sur ces problèmes spécifiques, en liaison avec les ministères de l'agriculture et de l'aménagement du territoire.

Pour la première fois en matière de carte scolaire nous avons déterminé les taux d'encadrement non plus selon une seule moyenne nationale, mais en fonction de cinq, les départements étant classés selon leur plus ou moins grande ruralité. La mission Mauger, notamment à partir de l'étude. Conduite dans sept départements expérimentaux, s'efforce, avec l'appui des élus, de restructurer le réseau scolaire sur plusieurs années de façon à le mieux équilibrer.

Cependant les effectifs dans le primaire sont globalement en légère diminution, alors qu'il sont en très forte croissance dans le second degré et le supérieur. Dans de telles conditions, tout gouvernement, quelle que soit son orientation, aura tendance à favoriser le second degré et le supérieur où la pression des effectifs est beaucoup plus forte. Néanmoins, nous avons créé davantage de postes dans l'enseignement primaire que ne l'ont fait nos immédiats prédécesseurs ; cela ne peut être discuté par personne.

M. Jean-Pierre Beaumier. Il faut le rappeler !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Le budget pour 1991 a bien prévu la création de 400 postes d'instituteur, mais les mouvements de population appellent des besoins considérables dans des académies comme Crétel, Versailles, Grenoble, Nice - je pourrais en citer d'autres - je suis obligé de supprimer des postes dans certaines zones pour les transférer là où sont les enfants.

Le gouvernement précédent avait fait de même mais plus brutalement, puisque s'il a supprimé des postes dans certaines régions, il n'en a pas créé ailleurs. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Nicole Catala. Pas du tout !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Nous ne pourrons donc résoudre le problème de la ruralité qu'en créant encore plus de postes d'instituteur, mais il faut savoir que cela est difficile.

M. Jean-Pierre Baumeier. Dramatique !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Alors qu'entre 1986 et 1988 - je vous rafraîchis la mémoire, madame Catala - vous avez supprimé de nombreux postes d'instituteur, depuis 1988 nous en avons créés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Nouvelles protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Charroppin. Et le Jura ?

M. le président. Cela s'anime un peu ! Mais je ne demande rien. (*Sourires.*)

Nous passons au groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Bruno Bourg-Broc, pour lequel je vous demande un silence particulier parce qu'il a des difficultés à parler.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre d'Etat, je reviens sur les instituts universitaires de formation des maîtres, pour vous demander s'il vous paraît bien opportun de généraliser cette expérience dès la rentrée prochaine alors que les usagers de ces instituts les remettent eux-mêmes en cause. Ainsi ils ignorent toujours le contenu des épreuves qu'ils subiront en juin 1992.

Vous avez parlé d'expérience positive, je crois plutôt qu'il s'agit de navigation à vue, ainsi que cela semble ressortir du rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale qu'il serait intéressant de rendre public.

Je me bornerai à citer deux de ses phrases, qui en traduisent bien l'esprit : « L'I.U.F.M. casse un monde solide, bien installé dans son identité, conforté par l'autorité toujours proche de l'inspecteur d'académie », et : « Il manque, pour orienter nationalement cette formation, un texte politique fort qui dessine à la fois le profil des enseignants dont la nation a besoin et donne les orientations essentielles de la formation nécessaire pour préparer ces enseignants à leur mission. »

Monsieur le ministre d'Etat, l'inspection générale est réservée ; les syndicats et les usagers ne sont pas enthousiastes, et en cette matière comme dans d'autres, nous avons pour le moins des doutes. Allez-vous perséverer dans l'erreur ?

M. Roland Beix. Il a pris des pastilles efficaces. (*Rires.*)

M. le président. Les micros sont bons !

La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, je tiens d'abord à rappeler que, comme les débats sur le texte l'ont ici montré, l'esprit de cette réforme n'a pas été contesté, y compris d'ailleurs par ceux d'entre vous qui connaissent le mieux les problèmes de l'éducation. L'idée qu'il faut donner une formation à la fois plus professionnelle et plus universitaire à nos enseignants est admise par tous.

On parle de remise en cause ou d'insatisfaction de la part de ceux qui sont actuellement formés dans les I.U.F.M. de Grenoble, de Reims, et de Lille. Mais je voudrais bien avoir des éléments précis en la matière car, pour l'instant, il ne s'agit que d'une rumeur qu'aucun argument ne vient étayer.

M. Bruno Bourg-Broc. Et le rapport de l'inspection générale ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Je vais en parler.

Si certains d'entre vous ont des faits précis à me communiquer, qu'ils le fassent parce que cette rumeur que l'on fait circuler pour inquiéter ne repose sur aucun fondement.

Ainsi les intéressés n'ont pas à s'inquiéter sur la nature des épreuves qu'ils passeront lors des concours de l'année prochaine, puisque les C.A.P.E.S., notamment, ne sont pas changés et qu'il y aura simplement introduction d'une épreuve de professionnalisation sur laquelle ils recevront toutes les informations nécessaires.

Le fait que le ministre de l'éducation nationale demande à l'inspection générale de l'éducation nationale d'aller sur le terrain pour étudier le fonctionnement de nouvelles structures devrait nous valoir vos éloges. C'est l'esprit d'évaluation qui m'anime et l'inspection générale de l'éducation nationale fait son travail en toute indépendance pour réaliser une véritable expertise. Il est donc normal, pour aider le ministre dans sa tâche, qu'elle insiste davantage sur ce qui lui paraît justifier des inquiétudes, sur ce qui doit, redressé, plutôt que sur ce qui fonctionne bien. Sinon pourquoi ferait-elle ce travail.

D'ailleurs, ce rapport de l'inspection générale n'était pas fait pour être connu à l'extérieur, y compris parce qu'il devait donner au ministre des indications franches, nettes, parfois brutales. Néanmoins cette divulgation ne me gène pas, mais je tiens à rappeler que ce rapport date du mois de décembre et que nous avons déjà tenu compte de plusieurs de ses remarques pour aller de l'avant sur les sujets concernés.

Je pense qu'il est raisonnable d'envisager la généralisation des I.U.F.M. dès la rentrée prochaine. Nous nous y préparons, car nous ne pouvons pas laisser dans l'incertitude, avec des statuts intermédiaires, nos futurs enseignants, en prévoyant une mise en œuvre progressive sur deux ou trois années. Je publierai, dès le mois de mai, le texte d'orientation générale qui semble souhaité.

Quant aux observations des syndicats, elles sont souvent pertinentes, mais elles sont aussi fréquemment contradictoires parce qu'ils défendent eux-mêmes des intérêts particuliers différents. Il revient donc au ministre de dégager une voie conforme à l'intérêt général.

M. le président. La parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Monsieur le ministre d'Etat, vous avez confirmé la prochaine suppression des C.P.P.N. et des classes préparatoires à l'apprentissage. Je comprends mieux maintenant pourquoi : vous avez tellement besoin d'enseignants que vous supprimez aussi les classes situées dans les communes rurales, les écoles à classe unique. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Proveux. Heureusement que nous avons créé plus de postes que vous !

Mme Nicole Catala. Tout s'éclaire désormais : comme vous n'avez pas les moyens de mener votre politique, vous réalisez des économies là où vous le pouvez. (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Pas vous !

M. Jean-Pierre Baumeier. Et de 1986 à 1988 ?

M. Daniel Colin. Ecoutez donc Mme Catala !

Mme Nicole Catala. Monsieur le ministre d'Etat, il me semble particulièrement regrettable de supprimer, comme vous l'envisagez, les classes préprofessionnelles et les classes préparatoires à l'apprentissage. Ces dernières accueillent en effet, traditionnellement un nombre d'élèves relativement élevé ; il s'agit de plusieurs dizaines de milliers, même si ce nombre tend à décroître. Surtout, il s'agit d'enfants qui, la plupart du temps, ont éprouvé de graves difficultés dans le cursus scolaire classique et qui ont besoin à la fois d'un encadrement plus étroit et d'un contact plus direct, au moins à temps partiel, avec le monde du travail.

J'ai pu d'ailleurs constater personnellement combien le dévouement des professeurs enseignant dans ces classes permet à ces enfants en difficulté d'acquérir au moins un début de formation professionnelle alors que, s'ils avaient été maintenus dans le système classique, ils auraient probablement été rejetés hors du monde scolaire les mains vides.

En voulant supprimer ces classes vous semblez ignorer que, même si nous nous rapprochons de cet objectif des 80 p. 100 d'élèves d'une tranche d'âge au niveau du bac, 20 p. 100 des enfants ne pourront toujours pas poursuivre des études longues. Des formations appropriées doivent être mises en œuvre en leur faveur. Dans bien des cas les formations en alternance paraissent adaptées.

Cette décision, monsieur le ministre d'Etat, va tair les flux actuels vers l'apprentissage et faire disparaître les quelques formations en alternance dont nous disposons dans ce pays et dont chacun regrette qu'elles ne soient pas aussi développées que chez nos voisins allemands, par exemple.

Elle méconnaît également les compétences attribuées aux conseils régionaux en matière d'apprentissage, puisqu'ils n'ont même pas été consultés avant qu'elle ne soit prise.

Monsieur le ministre d'Etat, je vous demande très clairement : pourquoi une telle décision ? pourquoi une décision si défavorable aux jeunes en difficulté ? Pourquoi une décision qui méconnaît les prérogatives des conseils régionaux ? Pourquoi une décision qui va appauvrir notre système de formation en alternance ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Madame le député, je crois avoir déjà répondu à une partie de vos préoccupations en apportant des informations à M. Bequet.

Je tiens néanmoins à vous confirmer que nous ne supprimons pas des classes pour récupérer des moyens, puisque ceux-ci seront utilisés intégralement en faveur des élèves qui connaissent des difficultés et qui ont besoin de bénéficier d'un dispositif d'aide et de suivi particulier.

Nous voulons transformer la filière actuelle, qui était devenue une filière de relégation, pour mieux répondre aux préoccupations de ces enfants, sur la base des expériences et des bilans réalisés par les pédagogues et par le ministère de l'éducation nationale.

J'ajoute, madame, que vous avez tort, mais peut-être est-ce simplement une approximation ou un glissement de mots un peu rapide, de mettre sur le même plan le problème de ces élèves et celui des 20 p. 100 d'élèves qui n'accèderont pas au niveau du baccalauréat.

Mme Nicole Catala. Ceux-là en font partie !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Certes, mais assimiler les deux catégories ne me semble pas être de nature, psychologiquement, à améliorer l'image de l'enseignement professionnel, des C.A.P. et des B.E.P., que nous nous efforçons de corriger ou de développer dans l'esprit des parents. Je suis le premier ministre de l'éducation qui, à ma connaissance, ait fait introduire par le Parlement, dans la loi d'orientation, l'idée que nous ne devions pas songer simplement aux 80 p. 100 des élèves susceptibles d'arriver au niveau du baccalauréat, mais qu'il fallait que 100 p. 100 des élèves – donc les 20 p. 100 restant – atteignent le niveau du C.A.P. et du B.E.P. Donc, sur ce point, je partage vos préoccupations.

Nos amis allemands eux-mêmes auxquels on se réfère constamment d'une façon un peu mécanique sans aller examiner de près la réalité, s'interrogent sur leur propre système de formation, en particulier de formation professionnelle. Malgré la réussite indiscutable de ce système, ne croyez pas qu'il soit une panacée. Les Allemands ont leurs propres problèmes et viennent souvent s'inspirer de nos approches, plus abstraites, mais qui ont aussi leur intérêt.

Non seulement, ni Robert Chapuis ni moi-même n'avons l'intention de diminuer les formations en alternance, mais nous avons même le désir de les pousser jusqu'au plus haut niveau de l'enseignement supérieur. Les nouvelles filières d'ingénieurs, dites Decomps, sont fondées sur l'alternance. Les instituts universitaires professionnalisés dont nous parlons tout à l'heure seront fondés aussi sur un enseignement en alternance. Vous voyez que nous avons le souci de cet enseignement qui, quel que soit son niveau, doit rester à l'évidence concrète. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Le groupe du Rassemblement pour la République a épuisé son temps de parole.

Pour le groupe communiste, la parole est à M. Fabien Thiémié.

M. Fabien Thiémié. Monsieur le président, monsieur le ministre, « de l'argent pour l'école pas pour les bombes », ce cri de centaines de milliers de lycéens à l'automne dernier garde son actualité au moment où votre ministère prépare la

rentrée scolaire 1991 avec un budget de régression que nous n'avons pas voté. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La carte scolaire annoncée pour le primaire prévoit, du nord au sud, un nombre sans précédent de fermetures de classes. Ainsi sur les 1 453 postes supplémentaires annoncés pour trente-quatre départements, 1 144 proviendront de suppressions dans les autres départements. Dans le nord, par exemple, 108 postes d'instituteurs sont menacés d'être supprimés dont cinquante-quatre uniquement dans le secteur du Valenciennois.

Ne préparez-vous pas ainsi la fermeture massive d'écoles rurales et, en zone urbaine, le démantèlement prioritairement programmé des structures et des initiatives de soutien aux jeunes les plus en difficulté ?

Quels moyens entendez-vous dégager pour que, à la rentrée prochaine, aucun enfant ne soit refusé en maternelle, pour que les effectifs ne soient alourdis ni dans le primaire ni dans le secondaire, pour que tous les jeunes puissent trouver une place dans le lycée ou la fac de leur choix ?

Pas d'argent pour l'école. Aujourd'hui, l'école doit payer sa quote-part de bombes. Des crédits sont supprimés. Votre entourage s'est d'ailleurs déclaré satisfait de l'arbitrage rendu et n'a pas craint d'annoncer que les économies seraient réparties de manière à passer sans douleur.

La suppression des crédits destinés à revaloriser les forfaits d'internat et d'externat sera-t-elle sans douleur pour les familles qui se verront contraintes à payer plus cher les frais de pension ou de demi-pension ?

Ce choix illustre bien une volonté renforcée de faire payer toujours plus l'école et la formation aux jeunes et à leur famille. Les députés communistes réaffirment que d'autres choix, des choix de gauche, sont possibles. Ne pourrions-nous envisager, par exemple, monsieur le ministre, de prélever chaque année 40 milliards sur le budget du surarmement pour les affecter à l'enseignement et à la recherche ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, je ne vais pas discuter ici du budget et des moyens de le financer. Par contre, je peux affirmer que la priorité à l'éducation nationale, fixée par le Président de la République pour son second septennat, est clairement transcrit depuis trois ans dans la politique budgétaire du Gouvernement. Personne ne peut nier, en effet, que ce budget progresse et fasse bien l'objet d'une priorité.

Mme Muguette Jacquaint. Il a quand même fallu que des milliers d'étudiants et de lycéens descendent dans la rue !

M. Fabien Thiémié. Comment expliquez-vous alors le mécontentement des jeunes ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Il y a un retard à combler mais nous continuons à avancer sous sa pression. D'ailleurs, en 1991, le budget du ministère de l'éducation nationale, c'est un symbole, est passé au premier rang, devant celui du ministère de la défense.

M. Jean Giovannelli. 245 milliards de francs !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Par ailleurs, quand des mesures de régulation budgétaire ont été décidées par le Gouvernement au cours de ces derniers mois, j'ai obtenu que le budget de l'éducation nationale soit quasiment épargné. La régulation budgétaire s'élèvera à 250 millions de francs, soit 2,5 p. 100 de l'ensemble des économies décidées, ce qui signifie, vous en conviendrez, compte tenu du poids du budget de l'éducation, que ce budget a été en grande partie épargné.

De ce fait, l'enseignement supérieur est totalement exonéré : tous les moyens de la rentrée en personnels, enseignants ou administratifs sont préservés, ainsi que l'ensemble des moyens pédagogiques.

Vous avez évoqué la région Nord - Pas-de-Calais. Tous les élus du Nord et du Pas-de-Calais, s'ils sont de bonne foi – je ne doute pas que vous le soyez – reconnaîtront que dans le domaine du second degré et du supérieur nous avons fait depuis trois ans un effort formidable pour redonner à cette région qui avait été oubliée, c'est vrai, les moyens dont elle a besoin.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Il est vrai que dans l'enseignement primaire, en raison d'une diminution des effectifs, nous avons été amenés à reprendre un certain nombre de postes. Dans le cadre d'un budget global donné, je dois, en effet, répartir les moyens en fonction de l'évolution de la démographie. Je tiens toutefois à préciser que la ponction sur les moyens aurait été plus importante si nous n'avions pas pris en compte l'existence dans ces départements de nombreuses zones d'éducation prioritaires.

M. Fabien Thiémié. C'est pourtant là qu'on supprime des postes !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Je considère que nous faisons, en matière d'éducation, des choix de gauche dont je me plaît à croire qu'ils vont aussi dans le sens de l'intérêt général. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Fabien Thiémié. Ils sont insuffisants !

Mme Muguette Jacqualin. On verra !

M. le président. Nous passons au groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Pierre Lequiller.

M. Pierre Lequiller. Monsieur le ministre d'Etat, cela fait deux ans que les députés de l'opposition essaient d'obtenir la possibilité pour les collectivités locales d'intervenir librement, comme elles le font dans les établissements publics, auprès des établissements privés.

Souhaitant dépassionner le débat, je vous donne les deux raisons qui me semble militer en ce sens.

La première est la conformité avec les lois de décentralisation. L'article 72 de la Constitution précise que les collectivités s'administrent librement. Pourquoi inciter, d'un côté, les collectivités locales à participer au fonctionnement des universités, qui relèvent normalement de la responsabilité de l'Etat, et, de l'autre, leur interdire une participation dans les établissements privés, supérieure aux 10 p. 100 résultant de l'interprétation qu'a faite le Conseil d'Etat de la loi Falloux ?

La deuxième raison répond au souci de respecter l'équité entre le public et le privé. Pourquoi les élèves des établissements privés - il y en a un sur six en France - ne peuvent-ils pas bénéficier des mêmes avantages que ceux qui sont dans le public ?

Monsieur le ministre, je vous avais présenté un amendement allant dans ce sens lorsque nous examinions la loi sur les collèges. Vous m'aviez renvoyé à la discussion du projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale.

Or, lors de l'examen de ce texte, mon amendement a été refusé sans aucune explication.

Pour quelles raisons - sinon de politique politique - le Gouvernement a-t-il refusé de laisser les collectivités locales intervenir dans les établissements privés, alors que cela n'engageait aucun supplément de crédits de la part de l'Etat (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. Alain Grutteray. Sectarisme !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, je crois appliquer avec scrupule - et cela, à ma connaissance, n'a été récusé par quiconque y compris sur vos bancs - la lettre et l'esprit des lois de la République touchant cette question, notamment les lois Debré et Guermeur.

M. Pierre Lequiller. Ce n'est pas cela qu'on vous demande ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Vous êtes libre de votre question, je suis libre de situer ma réponse dans un contexte qui l'éclaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

La revalorisation des enseignants a concerné également les personnels du privé quand leur situation pouvait être assimilée à celle du public, c'est-à-dire quand ils appartenaient à des établissements sous contrat. L'engagement pris par mon prédécesseur de réactualiser, et donc de revaloriser, le forfait d'externat, a été tenu. Des discussions sont actuellement

engagées en ce qui concerne la prise en charge des directeurs d'école et des documentalistes dans le privé, en relation avec la mise en place des I.U.F.M. Et, naturellement, nous prévoyons le nombre de contrats auxquels le privé a droit, compte tenu des créations de postes dans l'enseignement public. Donc, nous respectons la loi.

Et, monsieur le député, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, je m'en tiens à la loi telle qu'elle a été interprétée par la haute juridiction administrative, pour ce qui concerne les investissements des collectivités en faveur des établissements privés.

On ne peut pas comparer l'effort que font les collectivités en faveur de l'enseignement supérieur avec celui que vous souhaitez qu'elles consentent pour les établissements privés, car cet effort est bénévole. En revanche, tant que la loi ne les y autorise pas, elles ne peuvent le faire en direction des établissements privés.

M. Pierre Lequiller. Justement, c'est ce qu'on vous demande !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Votre philosophie est de favoriser les établissements privés,...

M. Pierre Lequiller. Non !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ... ma philosophie et celle du Gouvernement est de respecter l'équilibre auquel nous sommes parvenus,...

M. Michel Péridier. Notre philosophie, c'est l'égalité !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ... de ne pas rallumer la guerre scolaire mais d'aider l'école publique dans ce pays parce qu'elle nous paraît être celle qui scolarise l'essentiel des enfants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous prendrez ces initiatives si, un jour, vous avez le pouvoir de le faire. Ne nous demandez pas de les prendre à votre place ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Alain Grutteray. C'était clair !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Ça l'est depuis le début !

M. Pierre Lequiller. Votre immobilisme est sectaire !

M. le président. La parole est à M. Charles Ehrmann.

M. Charles Ehrmann. Monsieur le ministre d'Etat, les lois de décentralisation incitent de plus en plus les jeunes à vivre au pays. C'est le cas des étudiants de l'université de Nice-Sophia-Antipolis.

Constatant que pour être enseignant dans le Midi il faut un nombre de points très important qu'ils ne peuvent atteindre qu'à l'automne de leur vie - je suis bien placé pour le savoir, ayant été professeur pendant trente-huit ans - beaucoup d'étudiants brillants renoncent à passer les concours du C.A.P.E.S. et de l'agrégation préférant rester comme maîtres-auxiliaires ou adjoints d'enseignement.

M. Alain Bonnet. C'est dommage !

M. Charles Ehrmann. J'ai reçu souvent des professeurs, des femmes pour la plupart évidemment, enseignant dans le Nord ou l'Est et qui, pour revenir dans le Midi, se disaient prêtes à faire n'importe quoi (*« Aïn ? » sur les bancs du groupe socialiste.*), y compris à contracter des mariages blancs.

M. Alain Bonnet. Carré blanc ! (*Sourires.*)

M. Charles Ehrmann. Ne pourrait-on prévoir, monsieur le ministre d'Etat, deux mouvements, un national à peu près pour 75 p. 100 des postes, et un autre régional qui réserveraient les 25 p. 100 restant à des enfants issus du territoire ? Le nombre des candidats aux concours s'en trouverait augmenté et des élèves brillants viendraient relever le niveau d'examens dont vous avez parfois déploré qu'il ait tendance à baisser.

Ce serait valable non seulement pour l'académie de Nice Sophia-Antipolis, mais aussi pour le Sud-Ouest et la région de Toulouse, monsieur le ministre d'Etat, et pour toute la France. Cette procédure qui existe déjà dans l'enseignement primaire existera un jour, j'en suis persuadé, dans l'enseignement secondaire et supérieur.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, le problème que vous posez est tout à fait réel et votre question est donc pertinente.

Pourquoi ce problème se pose-t-il ? Parce que les besoins en nouveaux enseignants sont beaucoup plus importants au nord, où une partie des enseignants ne veulent pas aller, qu'au sud, alors que le nombre des étudiants susceptibles de devenir enseignants est plus important au sud qu'au nord. Au nord, les besoins sont importants parce que la démographie y est encore très positive et surtout parce que ces régions ratrappent le retard scolaire et culturel qui était le leur. Naguère, en effet, les enfants du peuple allaient travailler à la mine, dans la sidérurgie ou dans le textile et n'avaient pas besoin de faire des études longues ; ils en ont maintenant besoin pour occuper les nouveaux emplois. Au sud, dans ma région, la région Midi-Pyrénées, la région de Toulouse, comme dans la vôtre, monsieur le député, les jeunes des milieux populaires, ouvriers, employés, paysans, n'ayant pas la ressource d'aller dans l'industrie qui n'existe pas, savaient qu'ils devaient continuer des études au lycée, des études longues, pour pouvoir se présenter aux concours et accéder à la fonction publique. Le niveau scolaire et culturel y était donc plus élevé.

C'est ce déséquilibre fondamental qui crée nos problèmes. Il faut y ajouter une réalité juridique, à savoir que le mouvement des professeurs du second degré est un mouvement national alors que le mouvement des instituteurs, c'est vrai, est un mouvement départemental. Mais même si le mouvement des professeurs du second degré était départemental, cela ne résoudrait pas le déséquilibre nord-sud dont je parlais à l'instant.

Je ne sais pas si cette situation évoluera un jour, il est trop tôt pour en parler. En tout cas, immédiatement et à court terme, nous tentons de répondre aux situations les plus délicates, en particulier les séparations de conjoints. J'affirme que nous réglons d'ores et déjà 70 p. 100 des cas. Naturellement, nous intégrons l'ancienneté dans le barème, pour essayer de faire revenir vers le sud, où se situe le tropisme, un certain nombre d'enseignants.

Par ailleurs, dans le cadre de la création des I.U.F.M., par le biais des allocations versées à ceux qui se préparent à devenir enseignants, nous favorisons les départements du nord de la France, afin de trouver un vivier d'étudiants et de futurs enseignants dans ces régions. Car les gens du Nord, de la Lorraine, de la Bretagne...

M. le président. Ou de la Normandie !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ... aiment leur région à juste raison et acceptent de continuer à y vivre.

Telles sont les mesures que nous prenons. Elles connaîtront d'autres développements il est un peu tôt pour en parler.

M. Charles Ehrmann. Je suis en avance !

M. le président. Pour le groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Yves Fréville.

M. Yves Fréville. Monsieur le ministre d'Etat, on observe deux tendances lourdes dans le développement de notre enseignement. D'une part, de plus en plus d'élèves veulent faire de longues études et, d'autre part, ils s'orientent vers des formations de plus en plus générales à l'avenir relativement incertain. Je citerai l'exemple des élèves titulaires d'un bac G qui s'engagent dans un premier cycle type A.E.S. Ces tendances aboutissent à une véritable discordance entre le développement du système éducatif et les besoins de qualification.

Monsieur le ministre d'Etat, la note d'information, très bien faite d'ailleurs, de votre ministère au début de 1991 titre : « Nouvelle baisse des effectifs de second cycle professionnel ». Nous constatons une diminution globale du nombre d'élèves en C.A.P. qui n'est pas compensée par le développement des baccalauréats professionnels et des B.E.P. L'objectif que vous vous fixiez d'un nombre élevé de bacheliers à l'horizon de l'an 2000 était lié au très fort accroissement des baccalauréats professionnels. Il semble que cet objectif soit compromis.

Comment entendez-vous dynamiser notre enseignement pour qu'il comporte plus de filières professionnelles débouchant directement vers les emplois industriels ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, vous avez raison, les jeunes s'orientent davantage vers des études longues, dans le lycée ou même dans l'enseignement supérieur et ont tendance à préférer des formations générales qu'on peut considérer plus aléatoires. J'ai partagé ce diagnostic tout à l'heure. Il me revient, pour le moment, plus qu'à vous, d'avoir à réfléchir à la thérapeutique. J'ai déjà esquisqué des éléments de réponse.

D'abord, nous avons à mieux connaître le marché de l'emploi. Même si, naturellement, la mission de l'enseignement supérieur est de créer le savoir, de diffuser les connaissances et pas simplement d'adapter les formations à l'emploi, elle n'est pas de créer des chômeurs.

C'est pourquoi, la semaine prochaine, pour la première fois en France, se tiendra une rencontre nationale enseignement supérieur-emploi où se trouveront face à face les présidents d'université, les directeurs de grandes écoles, le ministre que je suis et quelques autres ministres, et le président du C.N.P.F., les branches professionnelles, les grands syndicats ouvriers, pour réfléchir à l'ajustement quantitatif et qualitatif des formations de l'enseignement supérieur et des besoins de notre administration, de nos services publics, et de notre économie au sens large.

Cela permettra ensuite de déboucher sur des réponses à tous les niveaux : formation des techniciens supérieurs par le développement des sections de techniciens supérieurs des I.U.T., comme nous le faisons dans le plan Université 2000, extension des formations d'ingénieurs, avec une augmentation du nombre des ingénieurs formés dans les grandes écoles, comme l'a souhaité le Président de la République, et le développement des nouvelles filières d'ingénieurs en alternance, dites filières Décomps, et professionnalisation de cet enseignement supérieur non sélectif par la mise en place des instituts universitaires professionnels.

Le temps me manque, monsieur le député, pour entrer dans le détail mais, à tous les niveaux, nous allons engager les concertations nécessaires pour parvenir à ces ajustements quantitatifs et qualitatifs. Si nous réussissons, ce que je crois, nous aurons fait de sérieux progrès non seulement pour développer notre enseignement supérieur mais également pour le rendre plus efficace. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Yves Fréville.

M. Yves Fréville. Premièrement, monsieur le ministre, comment les professeurs de l'enseignement technique seront-ils intégrés dans le mécanisme ?

Deuxièmement, comment les professeurs du privé pourront-ils avoir l'équivalent des I.U.F.M. ?

Troisièmement, comment allez-vous assurer que les élèves engagés dans les I.U.F.M. pourront préparer l'agrégation du second degré, et donc la maîtrise, et faire en sorte que nous conservions un corps professoral de qualité ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Les E.N.N.A., qui assurent la formation des professeurs d'enseignement professionnel, et les C.F.P.E.T., qui assurent celle des professeurs d'enseignement technique, seront intégrés sans perdre naturellement leur qualité actuelle dans les I.U.F.M.

Pour la formation des enseignants du privé, j'ai demandé au directeur de la direction du budget de mon ministère de réfléchir à cette question, en concertation avec les milieux concernés. En tout cas, elle est posée et nous devons lui donner une réponse.

Votre troisième question, enfin, concerne le problème de la maîtrise et de l'agrégation. Nous recruterons les futurs enseignants à l'entrée dans l'I.U.F.M. au niveau de la licence. Recevant ensuite deux années de formation, ils doivent être en même temps préparés à la maîtrise, et les meilleurs d'entre eux, indépendamment de ceux qui seront passés par les écoles normales supérieures, pourront, s'ils le souhaitent, trouver dans les I.U.F.M. et dans les universités les moyens de préparer l'agrégation.

Notre objectif, dans tous les domaines, c'est de concilier une formation en quantité, qui est nécessaire, et une exigence de qualité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je remercie le ministre d'Etat d'avoir participé à cette séance de questions, avec beaucoup de compétence, ainsi que tous ceux qui sont intervenus.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures cinq, est reprise à seize heures dix.)

M. le président. La séance est reprise.

M. Patrick Ollier. Je demande la parole pour un rappel au règlement, monsieur le président.

M. le président. La motion de censure passe avant, monsieur le député.

2

DISCUSSION D'UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la motion de censure déposée, en application de l'article 49, par MM. Méhaignerie, Millon, Pons et soixante membres de l'Assemblée (1).

Le texte de cette motion de censure a été communiqué à l'Assemblée au cours de la troisième séance du 9 avril.

Je rappelle que le vote interviendra à partir de vingt et une heures trente-cinq.

La parole est à M. Georges Chavanes, premier orateur inscrit.

M. Georges Chavanes. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, si je suis aujourd'hui le porte-parole du groupe U.D.C. dans ce débat sur la motion de censure que nous avons présentée avec l'ensemble de l'opposition, c'est que l'indépendance de la justice est atteinte...

M. Alain Bonnet. Mais non !

M. Georges Chavanes. ... et que la ville dont je suis le maire l'a durement éprouvé.

Le sujet est d'une extrême gravité. Il s'agit de l'indépendance de la justice, pourtant affirmée à l'article 64 de la Constitution, de l'impartialité de l'Etat et de la séparation des pouvoirs, trois principes fondamentaux dont l'application n'est plus que théorique, hélas ! dans notre pays.

Mon intention, monsieur le Premier ministre, n'est pas de polémiquer (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste*) mais d'y voir clair, de comprendre, d'essayer de changer la situation, car les choses s'aggravent.

M. Alain Bonnet. Mais non !

M. Georges Chavanes. Comme l'a rappelé Pierre Méhaignerie, il faut un véritable électrochoc.

Les sondages réalisés ces dernières années démontrent amplement ce que les Français pensent de la justice, et surtout de son indépendance.

La dernière étude indique que plus de 85 p. 100 d'entre eux estiment que la justice n'est pas libre.

Plus grave, nous avons chaque dimanche des sondages en vraie grandeur, les élections locales, pour lesquelles les Français ne se déplacent plus parce qu'ils considèrent que

(1) La présente motion de censure est appuyée par les soixante-trois signatures suivantes : MM. Méhaignerie, Millon, Pons, Jacques Barrot, Rocheblaine, Fréville, Mme Isaac-Sibile, MM. Bayrou, Alphandery, Adrien Durand, Jacquemin, Birraux, Bernard Bosson, Foucher, Geng, Gengenwin, Landrain, Mmes Monique Papon, Piat, MM. Gantier, Févre, Maujouan du Gasset, Blum, Dimeglio, Blanc, Vasseur, Wolff, de Robien, Desanlis, Salles, Ehrmann, Georges Durand, Lequiller, Mathei, Hunault, Gaillard, Ligot, Préel, Clément, Rossinot, Léotard, Longuet, Saint-Elliott, Jean de Gaulle, Demange, Pasquini, Mme Hubert, MM. Cuq, Jean-Louis Debré, Bernard Debré, Pandraud, Mazeaud, Delalande, Robert-André Vivien, Bourg-Broc, Mmes Alliot-Marie, Christiane Papon, MM. Charroppin, Housin, Bernard Schreiner (*Bas-Rhin*), de Rocca Serra, Marcus, Cousin.

leurs élus - nous qui votons la loi - ne sont plus soumis aux mêmes lois qu'eux. Par cette injustice la démocratie est menacée.

En clair, les Français ne comprennent plus, les Français en ont assez.

Trois événements importants nous interpellent plus particulièrement : la révocation de l'inspecteur Gaudino, la suspension d'un inspecteur des impôts et, plus récemment, le dessaisissement du juge Jean-Pierre.

M. Alain Bonnet. C'est normal !

M. Georges Chavanes. Le débat n'est pas de savoir si le Gouvernement a eu tort ou raison de les sanctionner, ni même si ces fonctionnaires ont eu tort ou raison. Tout le monde sait qu'ils avaient en partie raison, au moins sur le fond ! L'important est qu'ils ont réagi chacun dans son domaine en conscience.

En cela, ils nous interpellent tous. Ils vous interpellent vous-même, monsieur le Premier ministre. Entendez leur message ! C'est un appel, un cri d'alarme !

Ils prennent à témoin l'opinion parce que la justice fait défaut. Ils ont pourtant informé leur hiérarchie Antoine Gaudino a saisi la justice des conclusions de ses enquêtes pour qu'elle suive son cours, mais sans résultat. Il a écrit à son ministre sans obtenir la moindre réponse. Toutes les procédures légales ont été bloquées. Pourquoi ?

A quelle éthique vous référez-vous désormais en matière de conduite des affaires du pays ? De quelle autorité morale disposez-vous pour sanctionner ? Là est le vrai débat.

Certes, je n'ignore pas, comme tous les élus, que le financement des campagnes électorales a posé longtemps de réels problèmes (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste*) avant que nous ne votions les lois « garde-sous » nécessaires.

Mais ne mélangeons pas tout ! Arrêtons cette partie de ping-pong du « je te tiens, tu me tiens » ; lorsqu'on vous parle d'Urbatechnic, vous répondez Cogedim. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Dans tous les cas, que la justice soit saisie, que l'on mette les choses au clair ! Où s'arrête le financement d'une campagne ? Où commence la corruption et l'enrichissement personnel ? Là est le vrai débat ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert-André Vivien. Un peu de pudeur, messieurs les socialistes !

M. Georges Chavanes. Oui ou non comptez-vous juger les affaires où il y a eu corruption et enrichissement personnel ? Sinon, ce serait accepter, comme je le disais tout à l'heure, une justice à deux vitesses.

M. Alain Bonnet. Mais non !

M. Georges Chavanes. Chaque jour, les tribunaux jugent et condamnent, parfois sévèrement, un certain nombre de nos compatriotes.

Chacun se souvient de cette mère de famille qui avait émis des chèques sans provision pour nourrir ses enfants et avait été condamnée à huit mois de prison ferme l'année dernière !

M. Alain Bonnet. Ça s'est arrangé !

M. Georges Chavanes. Deux mois après, il aura fallu la grâce présidentielle en raison d'un tollé général bien légitime et bien révélateur.

M. Alain Bonnet. Bravo à Mitterrand !

M. Georges Chavanes. Chaque jour, la délinquance peut être condamnée alors que certains élus échappent toujours à la justice en raison de cette loi d'amnistie qui, en fait, a été détournée de son premier objet. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

En effet, il n'a jamais été question d'amnistier les élus en cas de corruption ou d'enrichissement personnel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et du groupe socialiste.*)

M. Jean-Yves Chauvel. Très bien !

M. Georges Chavanes. Là encore, il semble qu'il y ait une justice à deux vitesses. Il y a ceux qui sont dans votre camp, dans votre clan, allais-je dire, et les autres. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Médecin !

M. Georges Chavanes. Jacques Médecin est justement tombé, mais votre ancien ministre de la coopération, à la surprise générale, a bénéficié d'un non-lieu.

M. Louis Mœxandeu. S'était-il enrichi ?

M. Georges Chavanes. Quant à l'affaire d'Angoulême (*Exclamations sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*), il aura fallu attendre des années, quatorze plaintes déposées par Marcel Dominici, président d'une association de chômeurs, une campagne de presse incessante, plusieurs rapports accablants de la chambre régionale des comptes pour que, enfin, la justice soit saisie et une inculpation prononcée contre un ancien secrétaire d'Etat aux collectivités locales.

Monsieur le Premier ministre, pourquoi cette lenteur ? Pourquoi ces dossiers éparsillés auprès de nombreuses juridictions ? Pourquoi ces dossiers incomplets ? Pourquoi les magistrats qui ont eu le dossier entre les mains ont-ils eu droit à de l'avancement ou à une mutation alors que l'affaire n'avancait pas ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Pourquoi une émission de T.F.1, la première sur le sujet, a-t-elle été censurée à la demande du Gouvernement, alors que le trésorier du parti socialiste reconnaissait n'avoir rien perçu des fonds détournés ?

Il aura fallu qu'un grand quotidien du soir dénonce avec encore plus de force le blocage provoqué par la Chancellerie pour que, tout d'un coup, l'affaire sorte enfin.

M. Alain Bonnet. Vous rêvez !

M. Georges Chavanes. Qui protégez-vous ? Pourquoi ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*) Faudra-t-il écrire un livre ?

Encore une fois, les Français ne comprennent pas, les Français en ont assez.

Ces affaires empoisonnent la vie politique du pays. Monsieur le Premier ministre, ne gardez plus le pouvoir d'entraver celles qui vous gênent et de faire éclater celles qui vous arrangeant.

Pour aller dans ce sens, notre groupe a trois propositions importantes à vous faire. Les accepter permettrait de réconcilier les Français avec la politique, en redonnant à la justice l'indépendance qu'elle a perdue et qui ne tient plus que par la force de caractère d'un certain nombre de magistrats résistants. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. — Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Première proposition, la réforme du conseil supérieur de la magistrature. Actuellement, ses neuf membres sont désignés par le Président de la République pour récompenser divers magistrats qui ont su plaire au pouvoir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République. Pratostations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Louis Mœxandeu. C'est ignominieux de dire cela !

M. Georges Chavanes. La moindre des choses serait de procéder, comme pour le Conseil constitutionnel, à une désignation tripartite partagée entre le Président de la République, le président du Sénat et celui de l'Assemblée nationale.

Beaucoup mieux, pourquoi ne pas les faire élire, au moins pour certains d'entre eux, par leurs pairs au scrutin proportionnel, permettant ainsi une représentation de toutes les tendances, de toutes les sensibilités, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui ?

M. Jean Proveux. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

M. Gilbert Bonnemaison. Vous êtes pour la représentation proportionnelle, à présent ?

M. Georges Chavanes. Souvenons-nous que M. Mitterrand lui-même, il y a vingt-cinq ans, disait du conseil supérieur de la magistrature : « Son indépendance est illusoire ; il sert d'alibi au régime. »

M. Jacques Mahéas. Debré et Peyrefitte l'ont toujours dit !

M. Georges Chavanes. Deuxième proposition, assurer une plus grande indépendance du parquet.

Le ministre de la justice devrait simplement être le gestionnaire des services et non pas exercer une tutelle pesante sur toutes les décisions du parquet.

M. Alain Bonnet. Vous avez tout oublié !

M. Georges Chavanes. Troisième proposition, la réforme de la carrière des juges.

Le projet est à l'étude et va dans le bon sens s'il leur permet de poursuivre leur carrière, par exemple en demeurant juge d'instruction tout en changeant de grade.

Il faut améliorer les garanties de leur indépendance. Elle passe par la distinction du grade et de la fonction.

Telles sont, très brièvement résumées, les trois propositions que nous vous soumettons pour la réforme qui nous est depuis longtemps promise. Quand la présenterez-vous à nos suffrages ?

N'oublions pas le 24 avril 1964 : lors d'une question orale avec débat, faisant suite à une conférence de presse du général de Gaulle, François Mitterrand faisait état d'une grave évolution qui selon lui, « transférait l'essentiel des droits du Parlement du secteur de la responsabilité qui s'engage au secteur de l'irresponsabilité présidentielle ».

M. Alain Bonnet. Bonne référence !

M. Georges Chavanes. Aujourd'hui, ce qui se passe est beaucoup plus grave, c'est la justice qui tombe sous l'arbitraire d'un parti politique et c'est la démocratie qui vacille quand la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 est bafouée. J'en rappelle l'article 16 : « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée n'a point de constitution. »

La crise du monde judiciaire, sensible depuis quelques années, s'est brusquement aggravée à l'occasion du dessaisissement du juge Jean-Pierre, qui vient à la suite de la révocation de l'inspecteur Gaudino, le tout sur fond d'argent politique et de loi d'amnistie. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gilbert Bonnemaison. Démagogie !

M. Georges Chavanes. Vous contribuez ainsi à créer un climat malsain.

Parce que les libertés individuelles disparaissent quand l'indépendance de la justice est en péril (*« Mais non ! » sur divers bancs du groupe socialiste*) parce que l'impartialité de l'Etat est en recul, le groupe de l'Union du centre, avec l'ensemble de l'opposition, a décidé de vous censurer. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Madelin.

(A ce moment, M. Raymond Forni remplace M. Laurent Fabius au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI, vice-président

M. Alain Madelin. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, dans quelques instants l'U.D.F. votera cette motion de censure.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Jean-Pierre Beaumier. C'est un scoop !

M. Alain Madelin. Elle le fera avec gravité, parce que nous pensons qu'il est temps de dire : ça suffit ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union de centre et du Rassemblement pour la République.*)

Jusqu'à présent, l'opposition dans son ensemble a fait preuve de beaucoup de retenue (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) au point même qu'avec malice on susurrerait parfois que cette retenue était bien suspecte.

Cette retenue de l'opposition est la marque de notre respect du droit et de la justice. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Nous préférions la justice à la rumeur. Nous préférons la preuve à l'insinuation.

Mais aujourd'hui, nous disons : « Trop, c'est trop ! ». (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. Gilbert Bonnemaison. Comme dirait Longuet !

M. Alain Madelin. Monsieur le Premier ministre, notre démocratie est malade. Malade de l'argent de la corruption, malade de la non-sanction de la corruption, malade du mélange des affaires et de la politique, malade du mélange de la justice, de la police et de la politique.

M. Gilbert Bonnemaison. Comme dirait Longuet !

M. Alain Madelin. Ce qui est en cause aujourd'hui, c'est ce sentiment diffus que la justice n'est plus égale pour tous.

M. Alain Bonnet. C'est vous qui racontez cela !

M. Alain Madelin. Ici, elle est étouffée. Là, elle régle des comptes.

M. Alain Bonnet. Il est scandaleux de dire cela.

M. Alain Madelin. Au nom de quel ordre public, aujourd'hui, pouvez-vous prétendre poursuivre celui qui ne paie pas sa redevance, le contribuable en retard, l'automobiliste en infraction, le jeune délinquant de nos banlieues grises, quand on a le sentiment que ceux qui font les lois sont au-dessus des lois ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. Gilbert Bonnemaison. Comme dirait Longuet ! Vous parlez en son nom ? Démagogue ! Tartuffe ! (*Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Serge Charles. Du calme, Bonnemaison !

M. Alain Madelin. Monsieur le Premier ministre, il existe aujourd'hui une profonde déchirure du pacte social. La question qui se pose c'est : pourquoi et comment en est-on arrivé là ?

Certes, la corruption, elle est de tous les temps, de tous les régimes, de tous les pays.

M. Roland Huguet. Partout !

M. Louis Mexandeau. Il est temps de le reconnaître !

M. Alain Madelin. Nous avons tous notre bon côté et notre mauvais.

M. Roland Beix. Ah ?

M. Alain Madelin. C'est le rôle de la morale que de cultiver notre bon. C'est le rôle de la justice que de contenir notre mauvais.

M. Guy Béche. Dites-nous tout !

M. Alain Madelin. La morale, c'est d'abord une affaire de conscience individuelle. Mais pas seulement.

Lorsque, par idéologie ou par goût du pouvoir, on se dit trop souvent que « la fin justifie les moyens », les serviteurs du parti finissent par l'emporter sur les serviteurs de l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

De même qu'il existe des hommes plus ou moins corrompus, il existe des systèmes qui favorisent plus ou moins la corruption. Mélanger les affaires et la politique a conduit et conduira partout et toujours à l'affairisme.

M. Gilbert Bonnemaison. Comme le disait Longuet !

M. Alain Madelin. Or ce mélange des affaires et de la politique, vous en faites un modèle, vous l'institutionnalisez au nom de ce pompeux modèle basé sur l'économie mixte.

M. Francis Delattre. Très bien !

M. Alain Madelin. Si la corruption est inversement proportionnelle à l'indépendance de la justice, elle est aussi proportionnelle au pouvoir de l'Etat de distribuer des faveurs.

Plusieurs milliards lourds d'argent sale alimentent aujourd'hui une corruption dont la politique n'est bien souvent qu'un fallacieux alibi.

M. Gilbert Bonnemaison. Comme dirait Longuet !

M. Alain Madelin. Ventes d'armes, marchés publics, autorisations de mise sur le marché de médicaments, ouvertures de grandes surfaces, subventions de toutes sortes : aux carrefours du pouvoir politique et des affaires, on retrouve beaucoup d'hommes d'influence qui tiennent péage.

Monsieur le Premier ministre, oubliez un instant votre fonction. Imaginez-vous simple observateur d'un lointain et bien curieux pays, un pays où, en quelque temps, on aurait étouffé un scandale sur les ventes d'armes, amnistié les turpitudes d'un ministre qui aurait de plus bénéficié d'un non-lieu,...

M. Gérard Léonard. Et ce n'est pas fini !

M. Alain Madelin. ... initié quelques amis à l'occasion d'une transaction commerciale internationale menée en principe dans le secret par une grande entreprise publique...

M. François Rochebloine. Un directeur de cabinet !

M. Alain Madelin. ... monté, depuis le cabinet d'un ministre, comme dirait M. le garde des sceaux, une « équipée sauvage » tendant à s'assurer le contrôle d'une entreprise privée, offrant, là encore, à quelques intimes l'occasion d'une fructueuse opération, un pays où deux directeurs de cabinet du ministre en charge de l'économie, au cœur du mélange des affaires et de la politique, auraient été, tour à tour, inculpés...

M. Alain Bonnet. Allons !

M. Alain Madelin. ... un pays où les ficelles de ces douces opérations financières seraient remontées jusque dans les couloirs de la Présidence de la République, un pays où les policiers trop curieux ou trop bavards seraient sanctionnés, un pays où les juges trop indépendants seraient dessaisis. Eh bien ce pays, c'est le nôtre. C'est celui dont vous avez la charge, monsieur le Premier ministre.

M. Gilbert Bonnemaison. Vive l'anarchie !

M. Alain Madelin. Cette image de la France, vous en êtes responsable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

Quelle autre grande démocratie offre aujourd'hui pareil visage ?

Dans les autres démocraties, lorsqu'il existe – cela arrive – des dirigeants compromis, ils s'empressent de démissionner.

M. Jean Proveux. Chalandon, par exemple ?

M. Alain Madelin. En France, les dirigeants s'empressent d'amnistier.

M. Yves Durand. Il est scandaleux de dire des choses pareilles !

M. Alain Madelin. Mais aujourd'hui, c'est du juge Jean-Pierre dont il nous faut parler.

Je ne veux pas, pour ma part, monsieur le Premier ministre, monsieur le garde des sceaux, juger le juge Jean-Pierre...

M. Alain Bonnet. Vous faites bien !

M. Alain Madelin. ... comme vous avez cru devoir le faire un peu précipitamment, au risque d'enfreindre les dispositions qui protègent la chambre d'accusation contre toute pression, d'où qu'elles viennent. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

Je ne sais pas s'il y a eu ou non des fautes de procédure. Je suis sûr en tout cas que dessaisir ce juge trop curieux, comme cela a été fait, constitue un détournement de procédure.

M. Arnaud Lepercq. Très bien !

M. Alain Madelin. Si vous contestiez son impartialité ou son action, vous pourriez, depuis plusieurs semaines déjà, déferer les réquisitions du parquet devant la chambre d'accusation. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

Vous auriez pu aussi, en utilisant l'article 662 du Code de procédure pénale, demander son renvoi pour cause de suspicion légitime. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

Vous auriez pu encore utiliser l'article 668 du Code de procédure pénale pour récuser le juge Jean-Pierre sous le soupçon de partialité. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. Gilbert Bonnemaison. Vous auriez fait la même chose ! Démagogue !

M. Alain Madelin. Or, c'est au nom de l'article 84 du Code de procédure pénale que, dans une étonnante précipitation, le juge Jean-Pierre a été dessaisi. Il n'existe pas, à ma connaissance, dans notre histoire judiciaire, de précédent de l'utilisation de cet article pour dessaisir un juge sur son présumé parti pris. Pourquoi a-t-on fait cela ? Pourquoi cette hâte ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

Aussi, aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, monsieur le garde des sceaux, pour tous les Français, s'il y a suspicion légitime, ce n'est pas sur le juge Jean-Pierre, c'est sur la justice et sur votre gouvernement.

Et ne soyez pas surpris de la fronde de la justice. Ne cherchez pas de complot. La révolte de l'inspecteur Gaudino ou celle du juge Jean-Pierre, la ténacité de notre ami Philippe de Villiers ne constituent pas un complot, mais de sains sur-sauts d'indignation. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Alain Bonnet. D'Artagnan !

M. Alain Madelin. Ou alors, membre du complot sans doute, *Le Nouvel Observateur* et Jacques Julliard, qui écrit ce matin sous le titre « Ils ont raison de se révolter »...

M. Alain Bonnet. Eh bien, bravo !

M. Alain Madelin... « que le syndicat de la magistrature, qui incline à gauche, et qui naguère encore ne savait plus quels patrons emprisonner pour faire plaisir au P.S. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), ne rêve aujourd'hui que de coiffer des députés socialistes véreux, voilà qui en dit long sur le sentiment de dépendance, d'humiliation d'un corps que le pouvoir politique a voué aux plus basses besognes, aux palinodies, à la haine de soi-même ».

M. Francis Gong. Très bien !

M. Alain Madelin. Oui, monsieur le Premier ministre, ne soyez pas surpris de la fronde de la justice. Ne cherchez pas de chef d'orchestre. Vous êtes seul responsable de votre malheur, des malheurs de la justice et de la démocratie.

A l'origine de cette révolte morale, il y a tout d'abord la loi d'amnistie...

M. André Lajoinie. Vous l'avez votée !

M. Alain Madelin. ...une amnistie sur mesure, si opportune, semble-t-il, pour étouffer les douteuses pratiques de corruption liées au financement du parti socialiste et de la campagne du Président de la République, une amnistie cousue de fil rose.

M. André Lajoinie. Que vous avez acceptée !

M. Alain Madelin. Je m'y suis opposé. (*« Faux ! faux ! » sur les bancs du groupe communiste.*)

M. André Lajoinie. Vous vous êtes abstenu !

M. Alain Madelin. Mais l'amnistie n'a pas été un point final, comme l'espéraient certains. N'étaient pas amnistiés, comme l'a clairement rappelé la chambre d'accusation, les faits de trafic d'influence et de corruption.

Or, au nom de l'amnistie, dans l'arbitraire le plus total et en détournement des principes de l'opportunité des poursuites, ordre a été donné au parquet de ne pas poursuivre de tels faits qui, pourtant, n'étaient pas amnistiés.

Mais, monsieur le Premier ministre, il y a peut-être plus grave encore.

La justice vit de symboles. Les hommes qui en ont la charge sont eux-mêmes des symboles. Ne voyez dans mon propos aucune mise en cause personnelle. Mais comprenez que faire du trésorier de la campagne électorale de François Mitterrand votre garde des sceaux est source de trouble dans la justice et dans l'opinion. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Hiard. Vous pourriez être honnête !

M. Alain Bonnet. Oui ! Il est honnête, lui.

M. Alain Madelin. Vos amis politiques, monsieur le Premier ministre, parlent volontiers du déficit social de votre gouvernement, d'un besoin de justice sociale, de la nécessité de réduire les inégalités sociales.

Je vous parlerai, moi, du déficit moral, de l'exigence de justice tout court et de la nécessaire égalité de tous devant la loi.

Je suis, depuis longtemps, un avocat passionné de l'Etat de droit, d'un Etat où règne le droit, d'un Etat soumis au droit (*« Assas ! Assas ! Occident ! » sur les bancs du groupe socialiste*) et il m'est arrivé d'accompagner, en dehors de toute référence partisane, telle ou telle mesure proposée par le Gouvernement ou venant de la gauche et qui allait dans le sens de mes convictions. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Et les matraques ?

M. Alain Madelin. Or, monsieur le Premier ministre, nous avons le sentiment des grandes vacances de la justice française.

Il y a pourtant dans notre pays une très forte exigence de justice.

Le modèle de la société de libertés, le nôtre, l'emporte aujourd'hui sur tout autre forme de société.

Dans une société moderne, dans une société de libertés, l'Etat ne se mélange pas aux affaires, il assure le bon fonctionnement de la justice, d'une justice indépendante, entre des hommes libres qui administrent eux-mêmes leur propre vie.

Derrière cette crise de la justice française aujourd'hui, cette crise de notre société...

M. Alain Bonnet. C'est vous qui l'alimentez !

M. Alain Madelin. ... il y a, je crois, un besoin inconscient de changer nos règles du jeu, de trouver des règles modernes d'un Etat de droit.

M. Roland Huguet. Mais pas la pagaille !

M. Alain Madelin. Il y a, oui, un besoin de changer les règles du jeu, et ce de deux façons.

D'abord, en faisant reculer le pouvoir de l'Etat sur l'économie.

M. Roland Huguet. Ben voyons !

M. Alain Madelin. Privatiser, supprimer les subventions... Un député du groupe socialiste. Mauvais souvenir !

M. Alain Madelin. ... mettre fin à des réglementations arbitraires ou des contrôles inutiles, c'est réduire les occasions de corruption, c'est donc faire reculer la corruption ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Mahéas. Les fonctionnaires apprécieront !

M. Alain Madelin. Ensuite, il faut, bien sûr, assurer une vraie indépendance de la justice.

Il y a, aujourd'hui, confusion des pouvoirs. Il faut assurer une véritable séparation entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir de l'Etat !

Sans doute, l'indépendance de la justice est-elle plus grande qu'on ne le dit, plus grande qu'on ne le pense ou qu'on ne le croit parfois.

M. Alain Bonnet. Tout va bien, alors !

M. Alain Madelin. Mais la justice tout entière souffre des pouvoirs directs ou indirects dont le pouvoir politique use, abuse, ou tout simplement dispose !

M. Alain Bonnet. C'est peut-être votre cas, monsieur Madelin !

M. Alain Madelin. Contrôler indirectement les décisions de justice en contrôlant directement la carrière des magistrats, c'est une facilité dont nous devons nous débarrasser.

Nous allons bientôt fêter un dixième anniversaire...

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Jean-Pierre Baeumler. On y vient !

M. Alain Madelin. ... le dixième anniversaire de la promesse non tenue par François Mitterrand de réformer le conseil supérieur de la magistrature et d'assurer une véritable indépendance à la magistrature. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française.*)

M. Roland Beix. Il est sûr en tout cas que vous ne l'avez pas fait !

M. Alain Bonnet. Vous ne l'avez pas fait pendant vingt-cinq ans !

M. Alain Madelin. Cette réforme constitue aujourd'hui un impératif moral ; elle se doit d'assurer l'entièvre autonomie du Conseil supérieur de la magistrature.

La composition doit échapper à la mainmise du politique. C'est ce que nous proposons : six magistrats élus, trois personnalités - conseiller d'Etat, avocat, professeur de droit - désignées par leurs pairs.

Nous voulons aussi que l'on retire au ministre le pouvoir de gestion des carrières qui est le sien pour le confier à ce Conseil supérieur de la magistrature rendu vraiment indépendant.

Nous voulons encore retirer au ministre le pouvoir de diriger l'action publique dans une affaire particulière. Nous voulons enfin assurer une vraie indépendance de la police judiciaire, l'affranchir de toute tutelle politique lorsqu'elle travaille avec la justice.

M. Henri Emmanuelli. Il fallait le faire !

M. Alain Madelin. Ces réformes, je l'ai dit, constituent aujourd'hui un impératif moral.

Monsieur le Premier ministre, je viens de dire réformes, vraies réformes, et non pas cette caricature de réformes du Conseil supérieur de la magistrature que vous vous apprêtez à nous soumettre et qui serait sûrement une caricature d'indépendance en l'état actuel du texte.

M. Alain Bonnet. Vous voyez que nous faisons du travail !

M. Alain Madelin. Je préviens amicalement votre garde des sceaux. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Baeumler. Des menaces ?

M. Alain Madelin. Il serait bien téméraire d'oser nous présenter ce projet. (*« Oh ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Baeumler. C'est du chantage !

M. Henri Emmanuelli. Ce n'est pas la faculté d'Assas, ici !

M. Alain Madelin. Nous pensons d'ailleurs que votre gouvernement n'a ni la volonté, ni même la crédibilité pour engager ces réformes.

M. Jean-Pierre Baeumler. Vous non plus !

M. Alain Madelin. Aussi, nous vous censurons.

M. Roland Beix. Vous n'y arriverez pas !

M. Alain Madelin. En déposant cette motion de censure, nous avons envisagé, croyez-le bien, sans crainte la possibilité d'une dissolution de l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ce ne sera, semble-t-il, pas le cas car les communistes vous soutiendront aujourd'hui. Ils vont vous sortir d'affaire - si j'ose dire - une fois de plus. (*Rires sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*) Vous pourrez jouer quelques instants les prolongations de votre gouvernement. Sans doute les communistes ne voient-ils aujourd'hui rien à

redire à votre conception de l'indépendance de la justice. Triste symbole ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ainsi, vous éviterez, pour quelque temps encore, le jugement des électeurs.

M. Roland Beix. Il a déjà été sévère pour vous !

M. Alain Madelin. Ce jugement, nous, nous l'espérons proche et nous l'attendons avec confiance. (*« Très bien ! » sur quelques bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Baeumler. Comme en 1981 et 1988 !

M. Alain Madelin. Lorsqu'il viendra, nous l'affronterons unis, en proposant à nos compatriotes un contrat de gouvernement. Et nous ferons en sorte que ce contrat soit aussi le contrat moral d'un Etat impartial et d'une justice indépendante qui soit le recours des hommes libres contre l'arbitraire, qui protège les plus faibles contre les plus puissants et qui assure la vraie égalité de tous devant la loi ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Hage, pour vingt minutes.

M. Alain Bonnet. Un peu d'humour ne fera pas de mal !

M. Georges Hage. Monsieur le Premier ministre, mesdames et messieurs les ministres, mes chers collègues, pendant quelques mois le consensus botté sur la guerre du Golfe a uni le parti socialiste et la droite. L'affaire qui a fourni à cette dernière l'occasion de rompre cette connivence justifie en tout état de cause l'indignation et la colère.

M. Pierre Mazeaud. C'est pour ça que vous soutenez les socialistes aujourd'hui !

M. Georges Hage. Les scandales financiers et l'intrusion du pouvoir exécutif dans les affaires judiciaires n'en finissent pas de miner la vie politique.

M. Pierre Mazeaud. Abstenez-vous, alors !

M. Georges Hage. Qu'un juge d'instruction soit dessaisi d'un dossier est inadmissible.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Très juste !

M. Georges Hage. Mais que l'indépendance de la justice, tout comme la devise de la République - liberté, égalité, fraternité -, ne soit pas un long fleuve tranquille, mais un combat, n'est pas nouveau. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mazeaud. Vous sauvez le Gouvernement !

M. Georges Hage. Si la Déclaration des droits de l'homme proclame, en son article 16, qu'une société « où la séparation des pouvoirs n'est pas déterminée » n'a pas de Constitution, on est fondé à s'interroger en effet sur la pratique suivie en la matière tout au long de la Ve République.

La vérité, c'est que la droite et le parti socialiste ont subordonné, s'ils n'ont suborné, la justice autant l'un que l'autre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Gilbert Millet. Voilà !

M. Georges Hage. La droite n'a jamais donné à l'indépendance de la justice que la valeur d'un principe à géométrie variable.

M. Alain Bonnet. C'est bien vrai !

M. Georges Hage. La Constitution elle-même s'y prête, qui place le Conseil supérieur de la magistrature sous la coupe de l'exécutif.

A l'origine des scandales actuels, il y a fondamentalement la domination tutélaire de l'exécutif présidentiel, qui ne cesse de déséquilibrer les institutions. Il intervient sur tout, sans avoir de comptes à rendre. Dans cette monarchie qui génère les clans et la langue de bois, la responsabilité et la cohésion du Gouvernement ne trouvent plus d'assise et de légitimité

dans l'Assemblée nationale, qui n'est plus elle-même en état de remplir ses missions constitutionnelles : faire la loi et orienter la politique nationale en contrôlant l'exécutif.

La tare fondamentale des institutions est là ! C'est aussi la cause première de la crise de la justice.

Faut-il rappeler les scandales des deux dernières décennies où la politique et l'argent ont été accouplés...

M. Robert-André Vivien. Dourmeng !

M. Georges Hage. ... sans que le processus judiciaire ait désigné et condamné les coupables, sinon à l'occasion quelques lampistes ?

Je vous renvoie au débat sur la motion de censure du 9 mai dernier. J'y énumérais toute une série d'affaires trans-cendant les alternances, jalonnant la chronique judiciaire française : vrais-faux passeports, non-lieux, fausses factures, voire assassinats impunis ou disparitions inexplicables suscitant dans l'opinion publique un besoin salutaire de propreté et de clarté politiques.

M. Bernard Debré. Vous avez une belle occasion de censurer. Ayez du courage !

M. Georges Hage. Députés communistes, nous ne saurons nous réjouir d'une crise qui met en cause l'indépendance de la justice et de la démocratie. Je ne parle pas ici de la démocratie abstraite et des fleurs de rhétorique gratuites qu'elle inspire....

M. Franck Borotra. La rhétorique, c'est vous !

M. Georges Hage. ... mais de cette aspiration intime de nos concitoyens à vivre dans un Etat de droit où la loi serait la même pour tous,...

M. Bernard Debré. Censurez !

M. Georges Hage. ... et où les élections aux diverses institutions locales et nationales seraient un affrontement sans complaisance, certes, mais d'abord un combat d'idées dans l'intérêt supérieur des citoyens et du pays.

Ce qui est plus préoccupant encore, c'est la banalisation de ces scandales et ses conséquences.

Banalisation parce que, outre les affaires nées depuis 1988, la loi du 15 janvier 1990 sur le financement des partis politiques, loin de moraliser, a créé les conditions d'une dépendance reconnue, quasi officielle, du politique à l'égard du patronat et des entreprises, y compris les plus douteuses, qui verseront, déductible d'impôt, un cachet aux hommes politiques de leur choix.

Comme sportif, je suis déjà irrité de voir les athlètes transformés en hommes ou en femmes sandwichs !

M. Bernard Debré. Et vous, vous ne l'êtes pas ?

M. Georges Hage. Comment ne le serais-je pas également quand je vois que les entreprises, selon l'implantation géographique de leurs unités de production, financeront, toujours avec l'argent d'une plus-value rudement extorquée, un député socialiste ici (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), un député de droite par-là (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*) pour que l'exploitation perdure ?

Si la corruption ici a quelque chance d'être extirpée, c'est en garantissant aux salariés leur citoyenneté dans l'entreprise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste*.)

Je m'inquiète d'autant plus qu'en ces temps de scandales à répétition la vie politique connaît un glissement accéléré vers la droite. Le Front national, avec sa démagogie raciste et antiparlementaire, est le premier à engranger les voix de ceux qui rejettent de telles pratiques. Ces scandales alimentent la confusion et la dérive politique. Plus on en parle, et plus on fait semblant de les dénoncer, plus la vérité se dérobe et plus la perspective d'y mettre un terme semble s'éloigner.

Les députés communistes ont multiplié les mises en garde depuis le printemps 1989...

M. Bernard Debré. Censurez !

M. Georges Hage. ... où ils avaient annoncé qu'ils censuraient le Gouvernement s'il utilisait le 49-3 sur le projet d'amnistie. Le déroulement des événements a montré que c'était une réflexion de bon sens et que, dans l'intérêt général, le Gouvernement aurait été bien inspiré d'en tenir compte.

Certains disent que les affaires concernent tout le monde. Ce n'est pas vrai ! Il y a une morale politique ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste*. – *Vives exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre*.)

M. Robert-André Vivien. Pas vous !

M. Pierre Mazeaud. Et les tricheries aux élections !

M. François d'Aubert. En matière d'amoralité politique, vous avez déposé des brevets !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie, laissez poursuivre M. Hage.

M. Georges Hage. Les communistes n'ont pas de recettes toutes faites, mais le fait que leur parti n'ait jamais été mêlé à aucun scandale (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre*) ne peut être sans valeur. S'il y avait scandale en notre demeure, ma confiance est acquise sans réserve aux médias pour que nul au monde n'en ignore. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste*. – *Rires sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre*.)

Quant aux tricheries électorales (*Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), j'ai envie de vous dire : ...

M. Pierre Mazeaud. Dites, dites !

M. Georges Hage. ... conseillers vertueux, maires intègres, vous osez jeter la pierre !

Pluieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. Oui !

M. Georges Hage. Les règles, non pas d'argent mais d'or, ce sont le choix démocratique des candidats et des élus, l'indépendance à l'égard des puissances d'argent et la transparence des comptes !

M. François d'Aubert. Et Thorez !

M. Georges Hage. Les députés communistes...

M. Pierre Mazeaud. Il n'y en a plus !

M. Georges Hage. ... sont le seul groupe à avoir voté du début à la fin contre la loi d'amnistie. Ce sont les seuls à ne pas avoir trempé dans cette magouille !

Tous les groupes de droite qui la dénoncent aujourd'hui avec virulence ont manœuvré en vieux routiers pour que la loi passe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste*.)

Avaient-ils des amis à blanchir ?

M. Franck Borotra. Vous avez été pris la main dans le sac !

M. Georges Hage. C'est ma conviction, car si le 22 décembre 1989, lors du vote final, la droite s'était exprimée avec son intransigeance d'aujourd'hui, pour que le Gouvernement ait recours au 49-3, ou bien nous aurions voté la censure ou bien l'amnistie n'aurait pas été adoptée ! Mais il y a eu 277 voix pour, les 27 députés communistes votant contre, le R.P.R., l'U.D.F. et l'U.D.C. étant non votants ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*.)

M. André Lajoinie. Voilà !

M. Georges Hage. Monsieur le président, j'ai sous les yeux l'analyse du scrutin n° 253. J'y vois, à l'U.D.F., une abstention : André Rossinot ; j'y vois, au groupe de l'U.D.C., un non-votant : Loïc Bouvard, qui présidait la séance !

L'amnistie, une fois votée et promulguée, il n'est pas possible de revenir en arrière. Ceux qui en ont bénéficié ne peuvent plus comparaître ni en Haute cour ni devant un tribunal. Proposer d'abroger la loi d'amnistie, monsieur Estrosi, c'est ignorance ou palinodie facile !

La France ouverte sur le monde ? Duvalier peut répondre « oui ». Mais les réfugiés kurdes menacés d'expulsion ?

La France de la liberté de manifester ? Malik Oussékine et Lucien Barbier ne sont plus là pour donner leur opinion !

Et les meurtres de haute ou basse politique demeurés impunis ? Boulin, Fontanet, De Clercq, Machoro, Doucet n'ont pas écrit, comme Chateaubriand le fit, des mémoires d'autre-tombe !

Les libertés sur le lieu de travail ? Elles ont été laminées par la flexibilité. Des dizaines de milliers de délégués ont été licenciés. Comment douter que c'est ce rêve de licenciement des délégués qui emportent dans leurs valises les capitalistes et leurs amis en voyage sentimental vers la Pologne ou la Hongrie ? (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République*)

Les mécanos de Renault-Douai prouvent, dossiers en mains, au procureur de la République, que la direction de l'entreprise n'a pas appliquée la loi d'amnistie de 1988 ni même de celle de 1981. Or, ils sont débâtués et condamnés pour effraction à des millions de centimes d'amende et à des dizaines de mois de prison tandis que la direction de Renault, elle, demeure impunie !

Plus de 1 300 salariés meurent chaque année d'accidents du travail : est-ce fatalité ou violence ? Combien de vies auraient pu être préservées avec d'autres choix que celui de la rentabilité ?

Des jeunes et des adultes sont privés d'emploi. Ce gâchis des capacités individuelles ne relève-t-il pas d'une violence contre la dignité ?

Le droit à la protection sociale et à la santé ? La contribution sociale généralisée et une prévention trop rare accompagnent la dégradation des services hospitaliers.

M. Bernard Debré et M. Robert-André Vivien. Censurez !

M. Georges Hage. Le droit à l'éducation ? La ségrégation et la sélectivité mutilent des destins à la chaîne.

Le droit à la culture ? La loi de l'argent fonctionne mieux que toutes les censures d'autrefois. En cette année mozartienne, combien de jeunes Mozarts assassinés ?

Qu'est ce que le projet de loi sur la ville et le regroupement des communes et des régions sinon une gigantesque O.P.A. sur la liberté des conseils municipaux élus, destinée à transférer toute la gestion foncière ainsi que les investissements économiques, sociaux et culturels des communes à des organismes désignés au second degré ?

Comment se réjouir pour la démocratie quand, par la voix de son premier secrétaire, le parti socialiste se déclare « un parti de second tour » ?

Quant au projet tendant à substituer, pour les élections régionales, un scrutin avec prime majoritaire à la représentation proportionnelle, il ne pourrait qu'aggraver le discrédit pesant sur les partis politiques.

M. Pierre Mazeaud. Alors censurez !

M. Georges Hage. La démocratie exsangue n'est pas un risque encouru quand les communistes participent au pouvoir, mais elle demeure aujourd'hui une réalité comme elle l'était sous la droite.

Et pourtant, je n'hésite pas à dire, notamment aux jeunes, qui rejettent la loi de l'argent et sont conduits à mépriser la politique : « Vive la politique ! »

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Georges Hage. En effet, si elle n'est pas toute la démocratie, la démocratie est moribonde sans elle.

Je n'hésite pas à dire également : « Vive les partis politiques ! » parce que, dans leur pluralité, ils sont les acteurs indispensables du débat des idées, des choix de société.

M. Franck Borotra. Tartuffe !

M. Georges Hage. Sans eux, la conscience des citoyens est condamnée à se nanifier à travers des affrontements personnalisés entre trois ou quatre présidentiables.

Une démocratisation audacieuse des institutions doit établir la primauté du Parlement dans les institutions, avec une Assemblée nationale élue au suffrage universel et à la proportionnelle et un gouvernement responsable devant elle exerçant sa responsabilité dans la conduite de la politique du pays.

Pour garantir l'indépendance de la justice, les communistes font des propositions précises.

La crise de la justice touche aussi bien à la dramatique pénurie des moyens pour faire face à ses missions, qu'à l'insupportable maintien d'une dépendance de l'appareil judiciaire à l'égard du pouvoir politique.

Aujourd'hui, la justice est toujours lente et inégalitaire. On assiste à une inadaptation croissante de l'appareil judiciaire à ses missions face à l'explosion des besoins juridiques et judiciaires des dernières décennies. Le développement de rapports sociaux plus complexes et les modifications dans les modes de vie ont entraîné une croissance considérable des droits que les gens entendent faire respecter : droits des travailleurs, droits des emprunteurs, droit de l'environnement, droit de l'urbanisme, droit de la famille, droit de la sécurité sociale.

L'usage du droit ne concerne plus seulement une minorité aisée mais devient un véritable besoin populaire. Or l'organisation et les moyens de l'appareil judiciaire ne suivent pas.

Cette situation est aggravée du fait que l'avancement et la discipline des 6 000 magistrats de France dépendent constitutionnellement d'un organisme, le Conseil supérieur de la magistrature, dont les membres sont nommés par le Président de la République.

Il est donc urgent qu'une réforme constitutionnelle vienne jeter les bases d'une véritable indépendance de la justice. C'est la raison pour laquelle les députés communistes ont élaboré une proposition de réforme.

Les tribunaux et magistrats doivent être indépendants et n'être soumis qu'à la Constitution et à la loi, qu'ils appartiennent à la juridiction judiciaire ou à la juridiction administrative. La justice doit faire son travail....

M. Alain Bonnet. Elle le fait !

M. Georges Hage. ... quelles qu'en soient les implications. Aucune raison d'Etat ne saurait justifier les abus.

Quant au Conseil supérieur de la magistrature, il doit être le garant de l'indépendance des magistrats.

M. Alain Bonnet. Il l'est !

M. Georges Hage. Nous proposons qu'il soit composé de dix-sept membres : huit magistrats en activité élus à la représentation proportionnelle dans les différentes catégories de magistrats ; huit personnalités désignées par l'Assemblée nationale, en dehors de ses membres, à la représentation proportionnelle des groupes ; une personnalité désignée par le Président de la République.

Le Conseil supérieur de la magistrature proposerait la nomination et l'avancement des magistrats du siège. Il statuerait comme conseil de discipline des magistrats du siège et du parquet. Il contrôlerait l'administration des cours et des tribunaux de l'ordre judiciaire et serait consulté sur les grâces.

Il faut également renforcer le rôle des assemblées de juridiction et permettre une attribution des dossiers aux juges d'instruction par tour de rôle.

Simultanément, l'accès à la justice doit être garanti à tous les justiciables. Il faut donner une aide légale totale à ceux qui ont des revenus égaux ou inférieurs à un S.M.I.C. à 6 500 francs....

M. Alain Bonnet. Ça vient !

M. Georges Hage. ... tout en assurant l'indemnisation adéquate des avocats. Ces mesures sont de nature à garantir l'indépendance de la justice.

Si le débat de censure porte sur ce sujet majeur, il ne doit pas en occulter d'autres tout aussi graves et sur lesquels le Gouvernement et la droite se retrouvent d'accord.

Le Gouvernement peut se permettre, contre le droit à la retraite et à la santé, des initiatives agressives que la droite n'aurait pas cru possibles. La droite est en revanche d'accord avec la politique budgétaire actuelle....

M. Robert-André Vivien. Non !

M. Georges Hage. ... qui donne la priorité à la baisse du déficit et à un ralentissement des dépenses, ce qui aggrave l'insuffisance des crédits pour répondre aux besoins sociaux, pousse à la privatisation rampante des services publics et ne peut qu'accentuer la récession et le chômage.

Quelles seraient les conséquences de l'adoption de la motion de censure ? Si nous pensions que ce serait une avancée pour l'indépendance de la justice et la démocratie,

nous la voterions. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Bernard Debré. Vous êtes complices !

M. Georges Hage. Mais c'est une illusion de croire que l'une et l'autre en sortiraient renforcées.

M. Franck Borotra. Vous ne voulez pas perdre vos circonscriptions !

M. Georges Hage. La France dériverait un peu plus à droite. S'agissant de justice, les communistes ne peuvent pas apporter leur caution aux auteurs de la loi « anti-casseurs » ou de la loi « sécurité et libertés », et leur délivrer, par leur honabilité propre, un brevet d'honorabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Franck Borotra. Vous avez peur !

M. Georges Hage. Si ce débat peut servir à la démocratie, c'est en contribuant à faire prendre conscience que la gauche doit retrouver son identité. C'est pourquoi je me félicite d'être ce soir l'orateur de mon groupe.

Ce que les communistes préconisent, c'est la formation d'une majorité, d'un gouvernement de gauche mettant en œuvre une politique de gauche. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) Nous le savons, les conditions n'en sont pas réunies. C'est aux forces populaires, aux forces de gauche, de modifier ces conditions.

M. Bernard Debré. Vous êtes des porte-serviettes !

M. Georges Hage. La gauche, ce sont des millions d'hommes et de femmes attachés aux valeurs de justice, de liberté, de paix. Beaucoup d'entre eux sont aujourd'hui désespérés, déçus, amers, souvent révoltés par ce qui se fait au nom de la gauche et par la présence et le poids grandissant de ministres de droite dans le Gouvernement.

Les communistes ne sont pas tributaires d'une délégation de pouvoir. C'est dans le mouvement populaire et, en premier lieu, au sein de ce peuple de gauche que tout se joue. C'est au peuple de gauche qu'il appartient d'abord de censurer le Gouvernement.

M. Bernard Debré. Censurez ! Il faut choisir !

M. Franck Borotra. Censurez au lieu de vous coucher !

M. Georges Hage. Le vote de cette motion de censure ne réglerait aucune des difficultés qui assaillent aujourd'hui les jeunes et le monde du travail. Il ne contribuerait pas à la clarté mais alimenterait au contraire de faux espoirs et créerait la confusion.

M. Bernard Debré. La démocratie n'est pas un faux espoir !

M. Georges Hage. Le seul moyen de changer, c'est d'unir dans le pays les forces du travail et de la création, les forces progressistes et nationales. C'est dans la réalisation d'un nouveau rassemblement populaire majoritaire autour d'un projet de transformation de la société,...

M. Franck Borotra. Donnez la parole au peuple !

M. Georges Hage. ...que des obstacles qui paraissent aujourd'hui infranchissables pourront être levés.

Aujourd'hui, seule une politique alternative de gauche pourrait enrayer le processus de crise aggravée et d'austérité.

Ce qui nous détermine, comme au mois de novembre dernier quand le groupe communiste a voté une motion de censure sur la contribution sociale généralisée, c'est le mouvement populaire et les possibilités de concrétiser un changement positif pour les gens.

Nous avions voté la censure pour empêcher qu'une loi s'attaque au financement de la sécurité sociale et au pouvoir d'achat des salariés. D'ailleurs, la droite ne s'est plus battue depuis contre cette loi.

M. Robert-André Vivien. Taisez-vous ! Vous dites n'importe quoi depuis une demi-heure !

M. Bernard Debré. Nous sommes les seuls à nous battre !

M. Georges Hage. Les députés communistes sont en désaccord avec la politique du Gouvernement.

M. Serge Charles. Et alors ?

M. Georges Hage. Ils restent libres de leur choix et pourront être amenés dans l'avenir à censurer le Gouvernement. (*« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Bernard Debré. Osez maintenant !

M. Georges Hage. Aujourd'hui, le groupe communiste ne saurait cautionner ni le Gouvernement ni la droite, qui ont tour à tour tenu la justice en subordination. Nous les renvoyons dos à dos.

M. Bernard Debré. Au nom de la morale, osez maintenant !

M. Franck Borotra. Laissez le peuple choisir !

M. Georges Hage. On proclame perfidement, à cor et à cri, et dans les couloirs mêmes de cette assemblée, que nous aurions troqué notre vote. (*« Oui ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Robert-André Vivien. C'est vrai ! Combien avez-vous touché ?

M. le président. Mes chers collègues, laissez conclure M. Hage car il est temps !

M. Georges Hage. Troqué notre vote contre quoi ? Nous sommes foncièrement hostiles à la politique du Gouvernement. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Alain Bonnet. Vous n'en avez pas l'air !

M. Patrick Ollier. Censurez !

M. Bernard Debré. Vous êtes des collaborateurs !

M. Georges Hage. Troqué contre je ne sais quel plat de lentilles ? La morale du groupe communiste n'est pas à vendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Robert-André Vivien. Vous êtes déjà vendus !

M. Georges Hage. Les députés communistes ne peuvent participer à cette opération politicienne de blanchiment de la droite. Ils ne voteront donc pas la censure.

M. Alain Bonnet. Vous avez bien raison !

M. Georges Hage. Mais la justice exige une démocratisation d'urgence. Les magistrats doivent pouvoir travailler sans entrave.

M. Alain Bonnet. Ils le feront !

M. Georges Hage. Ceux qui ont transgressé la loi doivent être punis. C'est une condition impérieuse pour que les Français retrouvent confiance dans la justice de leur pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Bernard Debré. Vous avez peur du peuple !

M. Robert-André Vivien. Trente-quatre minutes, monsieur le président !

M. le président. La parole est à M. Bernard Pons, pour vingt minutes.

M. Bernard Pons. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, si l'opposition toute entière se mobilise aujourd'hui, ce n'est pas pour exprimer ce que chacun sait, sa désapprobation à l'égard d'une politique qui n'est pas la sienne, c'est pour une raison qui revêt, à nos yeux, une importance et une gravité beaucoup plus grandes : c'est de la justice qu'il s'agit, c'est-à-dire du fondement moral de notre société, mais aussi d'une institution qui constitue l'un des piliers de notre démocratie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

La séparation et l'équilibre des pouvoirs ont toujours été considérés en France, de même que dans toutes les grandes démocraties, comme la meilleure des garanties des libertés

publiques fondamentales. A côté du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, un pouvoir judiciaire libre et indépendant est certainement le plus sûr rempart contre l'arbitraire.

M. Alain Bonnet. Montesquieu l'a fort bien dit !

M. Bernard Pons. C'est dire l'importance que l'on doit accorder à tout ce qui peut concourir à un bon fonctionnement de la justice.

Or, monsieur le Premier ministre, la France est malade de sa justice, et ce malaise qui s'amplifie est ressenti et exprimé tout aussi bien par les justiciables que par l'ensemble de l'institution judiciaire. Faut-il rappeler - mais c'est rendre hommage à sa mémoire - le geste désespéré d'un juge intégré ?

Ce malaise, on l'impute volontiers à des procédures archaïques que l'Etat s'avère incapable de réformer, à des lenteurs incompatibles avec nos modes de vie modernes. On l'attribue aussi à juste titre à l'insuffisance des moyens que le pays y consacre et, de fait, le budget de la justice, de l'ordre de 1 p. 100 du budget de l'Etat, ne permet pas de faire face à la lourdeur croissante des charges que doit supporter l'institution.

M. Alain Bonnet. De votre temps, c'était bien pire !

M. Bernard Pons. Tout cela contribue manifestement à alimenter la crise de la justice et, corrélativement, à réduire la confiance qu'elle inspire aux Français. Tous les sondages, toutes les enquêtes d'opinion montrent que cette confiance est de plus en plus limitée.

Mais, aujourd'hui, le problème est d'une autre nature. Il serait vain de diluer dans des considérations d'ordre général un comportement et des pratiques qui portent atteinte à l'indépendance de la justice, au point qu'elle ne soit plus en mesure de remplir sa mission.

C'est contre cela que nous entendons réagir avec la plus extrême vigueur, en ce lieu où s'exerce le contrôle du pouvoir législatif sur le pouvoir exécutif et par la procédure solennelle de la motion de censure. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

L'indépendance de la justice, c'était pourtant, à l'en croire, l'une des grandes préoccupations de M. Mitterrand, candidat à l'Elysée, préoccupation réaffirmée en 1988.

M. Pierre Mazeaud. Tout à fait !

M. Bernard Pons. « L'indépendance des magistrats sera assurée par la réforme du Conseil supérieur de la magistrature », avait-il promis.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Bernard Pons. C'était la cinquante et unième proposition du candidat Mitterrand et, pour plus de précision, nous apprenons que le chef de l'Etat renoncerait à la nomination de ses membres.

M. Pierre Mazeaud. Exact !

M. Bernard Pons. Qu'est-il advenu de ce louable projet ?

M. Pierre Mauroy. Chirac a été battu !

M. Bernard Pons. Dix ans après, personne ne parle plus de cette réforme ni du souci qui l'inspirait.

Et pour cause ! Tout indique en effet que la préoccupation essentielle du Gouvernement n'est plus l'indépendance de la justice qu'il faut garantir, mais l'influence du pouvoir qu'il faut assurer. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

La raison en est simple : les Français suivent depuis plusieurs années le feuilleton des affaires, toutes plus graves les unes que les autres. Et le Gouvernement n'a eu de cesse de les étouffer, de les enterrer, afin d'empêcher que la vérité n'éclate.

Le résultat est que les scandales s'ajoutent aux scandales sans que personne, jusqu'à ce jour, n'ait reçu la moindre sanction. (*Applaudissements sur les mêmes bancs. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mazeaud. C'est la vérité !

M. Henri Emmanuelli. Et Chalandon ?

M. Bernard Pons. Vous avez pris l'initiative de la loi d'amnistie, mesure de circonstance que nous avons refusé de voter et qui permit d'arrêter les poursuites dans un certain nombre de dossiers parmi les plus épineux.

M. Gilbert Bonnemaison. Ça vous arrangeait bien, vous aussi !

M. Bernard Pons. On sait l'effet produit sur l'opinion par cette mesure injustifiable.

Mais que dire de l'esprit dans lequel cette loi a été appliquée ?

N'a-t-on pas entendu le garde des sceaux, interpellé par certains de nos collègues, répondre invariablement que les faits établis par l'enquête de l'inspecteur Gaudino, dont les conclusions ont été transmises au parquet, ne devaient pas donner lieu à l'ouverture d'une information judiciaire distincte et qu'ils étaient d'ailleurs amnistiés ? Or ces faits, qui ont été rendus publics, sont constitutifs du délit de corruption, lequel n'est justement pas couvert par la loi d'amnistie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Ce n'est sûrement pas le lieu d'aborder le fond d'un tel dossier, et ce n'est d'ailleurs pas mon intention.

M. Alain Bonnet. Dommage !

M. Bernard Pons. Mais comment le garde des sceaux peut-il, au lieu et place du juge, apprécier si des faits sont ou non couverts par l'amnistie sans qu'une information judiciaire ait été ouverte et que le juge compétent ait eu à en connaître ? C'est cette attitude qui est hautement révélatrice de l'intervention du pourvoi dans la justice, et c'est elle que nous entendons dénoncer avec force aujourd'hui.

Le même garde des sceaux...

M. Pierre Mazeaud. Il n'est pas là !

M. Robert-André Vivien. Suspension !

M. le président. Mes chers collègues, du calme ! laissez continuer M. Pons, s'il vous plaît, car vous le gênez.

M. Gilbert Bonnemaison. Il va sans doute nous dire comment le R.P.R. a payé ses affiches ! Si vous êtes plus habiles, vous n'êtes pas plus honnêtes ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Tar-tuffes !

M. le président. Mes chers collègues, je suis sûr que je me fais l'interprète de M. Pons en vous demandant de conserver votre calme.

Monsieur Pons, vous seul avez la parole.

M. Bernard Pons. Merci monsieur le président.

Le même garde des sceaux a cru pouvoir exonérer de toute responsabilité le trésorier de la campagne de M. Mitterrand, qu'il connaît bien, en invoquant ici même, le 17 octobre dernier, l'argument selon lequel les « comptes de la campagne ont été publiés au *Journal officiel de la République* le 16 juillet 1988 après avoir été examinés par le Conseil constitutionnel » et en ajoutant qu'ils n'avaient donné lieu de sa part à aucune critique de fond.

Hélas ! M. Nallet a été démenti par le président du Conseil constitutionnel lui-même, dans une lettre adressée en réponse à notre collègue Philippe de Villiers. M. Badinter rappelle que « les dispositions légales en vigueur ne donnaient pas compétence au Conseil constitutionnel pour contrôler les comptes de campagne des candidats » et souligne qu'il a, le 21 juillet 1988, appelé l'attention des autorités compétentes sur l'imprécision et les lacunes des règles régissant les comptes de campagne.

M. Michel Péricard. M. Badinter doit être membre du R.P.R. !

M. Bernard Pons. Tout ceci atteste que le Gouvernement ne cesse, pour tenter de se protéger, de faire pression d'une manière ou d'une autre sur l'institution judiciaire. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il le fait en essayant d'égarer l'opinion par des arguments, voire des arguties juridiques, qui ne résistent pas à l'examen.

C'est le cas dans une nouvelle affaire qui, à nos yeux, comme aux yeux de l'opinion publique, constitue véritablement une erreur de trop, et plus qu'une erreur : une faute

inacceptable. Je veux parler, chacun l'aura compris, du désaisissement du juge Jean-Pierre de l'instruction d'un dossier impliquant la société Urba.

D'après les propos tenus hier, ici même, par le garde des sceaux...

M. Jacques Toubon. Il est absent !

M. Franck Borotra. Il a peur !

M. Bernard Pons. ... à l'occasion des questions d'actualité, ce juge d'instruction aurait agi illégalement en procédant, le dimanche 7 avril dernier, à une perquisition au siège de cette société.

M. Jacques Toubon. Elle est, soi-disant, dissoute ! Quoi qu'il en soit, elle a un siège social et elle plaide !

M. Bernard Pons. Ces allégations sont fausses et, sans traiter du fond de cette affaire qui ne relève pas de notre appréciation, je voudrais brièvement rappeler dans quelles conditions cet acte a été diligenté. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mes chers collègues, il faut que vous sachiez tout d'abord que le parquet du Mans avait régulièrement saisi ce juge de réquisitions notamment pour faux et usage de faux.

Dans le cadre de cette saisine parfaitement régulière, le juge Jean-Pierre a effectué une perquisition après avoir, conformément à l'usage, informé le parquet. Doit-on préciser que, dans ces circonstances, la loi donne au juge le pouvoir de procéder à tous les actes utiles à la manifestation de la vérité et, en conséquence, de s'entourer de toutes les précautions qu'il estime nécessaires à la sécurité de son information ? Vous savez cela comme moi-même, monsieur Bonnet.

M. Alain Bonnet. C'est précisément ce que le juge n'a pas fait !

M. Jacques Mehée. Il aurait pu le faire !

M. Bernard Pons. Au total, il s'agissait d'une démarche d'une régularité incontestable et l'article 84 du code de procédure pénale n'autorise en aucun cas à préjuger des motivations supposées d'un magistrat ou à porter la moindre appréciation à cet égard.

Monsieur le Premier ministre, le désaisissement d'un juge, en application de cet article, ne se justifie que lorsqu'une bonne administration de la justice l'exige et la pratique courante est de réservier cette possibilité aux seuls cas d'empêchement matériel, comme l'indisponibilité temporaire d'un magistrat, par exemple. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

En aucune façon, en revanche, on ne peut y recourir pour des raisons de fond concernant la manière de mener une instruction.

M. Alain Bonnet. Vous mettez en cause la présidence du tribunal !

M. Bernard Pons. Dans ces cas, en effet, d'autres procédures s'appliquent, comme, par exemple, dans l'hypothèse d'une suspicion légitime, la saisine de la chambre criminelle de la Cour de cassation ou encore l'interdiction temporaire décidée par le garde des sceaux après avis du Conseil supérieur de la magistrature et jusqu'à la décision définitive sur l'action disciplinaire engagée.

M. Arnaud Lepercq. Cela n'a pas été fait !

M. Bernard Pons. Ces procédures ont le mérite essentiel, - et mes chers collègues, j'insiste sur ce point, c'est pourquoi elles existent, et c'est sans doute pourquoi, monsieur le Premier ministre, vous n'avez pas souhaité y recourir -, d'apporter toutes les garanties de respect de l'indépendance du juge, de se dérouler dans la plus grande transparence et, dans le cas d'une interdiction temporaire, de marquer que le garde des sceaux engage sa propre responsabilité avant qu'une décision ne soit rendue au terme de la procédure disciplinaire.

Mais votre gouvernement a ignoré ces règles élémentaires. Votre gouvernement a délibérément choisi une procédure détournée, présentant pour lui l'avantage d'être masquée et expéditive même si elle est manifestement inapplicable dans le cas d'espèce. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Naturellement, pour justifier votre attitude, vous vous retranchez derrière une décision rendue par un magistrat du siège, le président du tribunal de grande instance de la Sarthe, mais vous oubliez de préciser qu'elle l'a été sur réquisition du parquet, sous l'autorité hiérarchique du garde des sceaux.

M. Michel Péridard. A sa demande !

M. Alain Bonnet. C'est normal !

M. Maurice Briland. C'est toujours comme ça !

M. Bernard Pons. Et que penser du motif invoqué, le motif du « parti pris » du juge, lorsqu'on sait que, dans cette affaire, le garde des sceaux est juge et partie ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. Arnaud Lepercq. Il est « parti », en effet !

M. Michel Péridard. Il est en fuite !

M. Pierre Mazeaud. Qu'on aille le chercher !

M. Bernard Pons. Il s'agit donc d'un détournement patent et sans précédent de procédure.

M. Alain Calmat. Le spécialiste en détournement, c'est vous !

M. Bernard Pons. Il s'agit d'une atteinte à l'Etat de droit, dont la gravité n'a d'égal que la mise en fiches à des fins politiques des membres du conseil supérieur de la magistrature effectuée il y a quelques années pour l'information du président de ce haut conseil, qui n'est autre que le Président de la République ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Faut-il poursuivre ? (*« Non ! non ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Le constat est accablant.

M. Gilbert Bonnemaison. Ouvéa !

M. Bernard Pons. Je voudrais pourtant souligner un dernier aspect profondément choquant de l'attitude de votre gouvernement.

Certains ministres, dont le garde des sceaux lui-même et son ministre délégué,...

M. Franck Borotra. Ils sont absents !

M. Alain Bonnet. Ils travaillent !

M. Bernard Pons. ... se répandent sur les ondes, dans les journaux ou à la télévision pour affirmer qu'aucun parti n'aurait été à l'abri de financements occultes et que certains mouvements d'opposition auraient peut-être fait pire que le parti socialiste.

Un député du groupe socialiste. C'est ce que dit M. Raoult !

M. Henri Emmanuelli. Comme M. Sarkozy !

M. Bernard Pons. Je ne sais pas, monsieur le Premier ministre, si ces ministres en ont conscience, mais c'est, là encore, l'expression d'un profond mépris envers l'institution judiciaire.

M. Alain Bonnet. Mais non !

M. Bernard Pons. Comment admettre en effet que les ragots, les allusions, les sous-entendus puissent constituer dans une société de droit un moyen de défense pour un pouvoir aux abois ?

Comment tolérer que certains des plus hauts responsables de l'Etat se retranchent derrière des allégations vagues sans le moindre début de preuve, derrière des menaces en demi-teinte sans la moindre évocation de faits précis pour quémander de manière pitoyable l'indulgence de l'opinion publique et l'impunité devant la justice ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Henri Emmanuelli. Tartuffe !

M. Bernard Pons. Je vous le dis tout net, monsieur le Premier ministre, si vous avez des poursuites à envisager, engagez les procédures, et faites-le vite !

M. Alain Bonnet. Ce sera fait !

M. Bernard Pons. Mais ne vous substituez pas à la justice !

Jamais nous n'accepterons qu'un garde des sceaux s'autorise à porter le discrédit sur des hommes et des institutions et à distiller des jugements et des condamnations au lieu et place de la justice. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Jamais nous ne reconnaîtrons au garde des sceaux la possibilité de s'arroger le pouvoir de juger en dehors de toutes les procédures et de toutes les garanties qu'impose cet acte solennel accompli au nom du peuple français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Gilbert Bonnemaison. Comment payez-vous vos affiches ? Expliquez-le au peuple ! Comment avez-vous payé les milliers d'affiches de Pandraud ? Demandez une enquête ! Vous vous moquez du monde !

M. le président. Mes chers collègues, retrouvez votre calme et laissez poursuivre M. Pons !

M. Pierre Mazeaud. Docteur Pons, M. Bonnemaison se trouve mal !

M. le président. Monsieur Mazeaud, ne compliquez pas la tâche de votre président de groupe !

M. Bernard Pons. C'est avec gravité que j'affirme devant vous qu'un tel comportement reflète un mépris profond de la justice...

M. Alain Bonnet. M. Pons ne répond pas à la question de M. Bonnemaison !

M. Bernard Pons. ... d'autant plus intolérable qu'il est celui du ministre de la justice lui-même !

Je disais en introduction à mon propos que la France est malade de sa justice.

M. Alain Bonnet. Non ! Arrêtez de répéter cela !

M. Bernard Pons. En vérité, la justice est malade de votre pouvoir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Bonnet. Elle est plutôt malade de vous !

M. Bernard Pons. Vous aviez annoncé, monsieur le Premier ministre, il y a quelques mois, que vous entendiez « faire de 1991 une année pour la justice ».

M. Michel Péricard et M. Serge Charles. C'est réussi !

M. Bernard Pons. Hélas ! de ce point de vue, l'année est bien mal engagée et vos bonnes résolutions prennent avec le recul un caractère dérisoire et amer.

M. Alain Bonnet. On ne sait toujours pas qui paie leurs affiches !

M. Jacques Santrot. La Générale des Eaux !

M. Bernard Pons. Car, en fragilisant la justice, vous sapez un fondement essentiel de la démocratie. En l'affaiblissant, vous remettez en cause l'Etat de droit dont elle est garante. En touchant à son indépendance, vous rompez l'équilibre nécessaire des pouvoirs.

M. Alain Bonnet. Tout ça, c'est des mots !

M. Bernard Pons. Et, tout aussi grave, en altérant son image aux yeux des Français, vous portez une atteinte redoutable à un élément essentiel de la cohésion de notre pays.

M. Alain Bonnet. Ça, c'est vous qui le dites !

M. Bernard Pons. Comment ne voyez-vous pas que la perte de confiance des citoyens dans la justice ne peut que marquer le commencement de la dissolution de notre société ?

Comment imaginer qu'un pouvoir en sursis continue de chercher à imposer de pareille manière son empreinte à une société en voie de dissolution ?

M. Alain Bonnet. On ne comprend pas ce qu'il dit !

M. Bernard Pons. Il est des moments dans la vie de la République où le peuple doit être juge, et nous n'avons pas peur de ce jugement.

M. Roland Beix. Vous avez été suffisamment sanctionnés !

M. Bernard Pons. C'est donc au Président de la République, garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire, de prendre la décision qui s'impose comme la Constitution lui en donne les moyens.

A travers vous, aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, c'est le chef de l'Etat qui est ce soir interpellé. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Mauroy, pour vingt minutes.

M. Pierre Mauroy. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, une nouvelle fois l'opposition lance au Gouvernement le défi d'une motion de censure.

M. Francis Delattre. Normal !

M. Alain Bonnet. Petit défi !

M. Pierre Mauroy. Des accusations ont été lancées, les médias se sont mobilisés, l'opinion s'interroge et peut-être la suspicion a-t-elle une nouvelle fois entamé les esprits.

Autant de raisons pour nous d'aborder ce débat avec la volonté de témoigner et de convaincre.

De quel débat s'agit-il ? Il se résume en une seule interrogation : le juge Jean-Pierre s'est-il montré dans sa procédure d'instruction respectueux des règles qu'il lui incombaient d'appliquer ?

M. Alain Bonnet. Très bonne question !

M. Jean-Pierre Beaumier. Question de bon sens !

M. Pierre Mauroy. Quelques heures suffiront sans doute à apporter des réponses nettes, puisque demain la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Angers se prononcera sur la régularité des procédures suivies par ce juge d'instruction.

M. Pascal Clément. Vous faites pression !

M. Pierre Mauroy. Mais l'opposition a considéré qu'il valait mieux traiter aujourd'hui, dans la hâte et par une motion de censure, un problème qui trouvera sa réponse dès demain. C'est elle qui exerce la pression la plus intolérable ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les faits sont connus : abus de pouvoir, détournement de procédure commis au cours de cette curieuse instruction.

M. Francis Delattre. Ce n'est pas vrai !

M. Pierre Mauroy. Ce sont des faits assez graves pour motiver la décision du président du tribunal du Mans de dessaisir le juge Jean-Pierre. (« C'est faux ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Celui-ci a poursuivi sa procédure alors même qu'il se savait dessaisi. (*Protestations sur les mêmes bancs.*) Et dessaisi par qui ? Non par le garde des sceaux (« Mais si ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République), non par la Chancellerie, mais par le magistrat du siège, qui a agi en conscience et qui est libre de sa décision. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Patrick Ollier. Vous escamotez la vérité !

M. Pierre Mauroy. Je veux bien que l'on défende le juge Jean-Pierre, mais il ne faut tout de même pas insulter le président du tribunal du Mans !

(A ce moment, M. Laurent Fabius remplace M. Raymond Forni au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

M. Pierre Mauroy. Faut-il rappeler ici, à tous ceux qui feignent de voir dans cette affaire une atteinte à l'indépendance de la magistrature, que le rôle du juge trouve d'abord sa justification et sa grandeur dans la garantie du justiciable, ce qui implique neutralité et impartialité du juge.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Pierre Mauroy. Eh bien, oui ! nous sommes nombreux sur les bancs de cette assemblée à appartenir à une tradition qui, avant de s'interroger sur le pouvoir du juge, s'interroge sur les droits et les libertés de ceux que la justice poursuit. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mauger. Ça n'a pas l'air d'enchanter vos amis !

M. Pierre Mauroy. Etrange indifférence, tout de même, que d'oublier que, dans cette affaire, l'acte le plus grave est celui qui a conduit le juge Jean-Pierre à emprisonner pendant quatre jours un homme sur lequel aucune charge réelle ne pesait. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Et au nom de quoi ? Au nom de la conviction personnelle d'un juge qui a déjà livré, il y a quelques mois, combat contre la loi d'amnistie, au point de remettre en liberté des inculpés qu'il avait lui-même fait incarcérer.

M. Alain Bonnet. Très bon rappel !

M. Jacques Santrot. Il fallait le sanctionner !

M. Pierre Mauroy. Oui, il y aurait lieu de s'interroger sur le rôle du juge et sans doute sur l'état d'esprit de certains de ceux qui sont chargés de rendre la justice. Si ceux-là prétendent, fut-ce symboliquement, violer la loi, alors ils la déconsidèrent face aux citoyens ! Et si certains juges se plaissaient à jouer les justiciers, ce seraient eux qui prendraient le risque de mettre en cause l'ensemble des juges et de la justice.

M. Alain Bonnet. Très bonne formule !

M. Pierre Mauroy. Les citoyens auraient dès lors tout à craindre d'une justice de combat, d'une justice de passion, d'une justice d'arbitraire, et cela d'autant plus qu'ils sont encore nombreux en France, les détenus présumés innocents, qui attendent leur jugement.

La justice est devenue républicaine lorsqu'elle s'est vu confier la mission d'appliquer et de faire respecter la loi qui, votée par le Parlement, est celle de la nation tout entière.

Il n'appartient pas au juge de dire si une loi est bonne ou mauvaise, si elle a été bien ou mal votée. Ce n'est pas son rôle ! La loi s'impose à tous, et le juge doit l'appliquer ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mes chers collègues, par quelle déviation veut-on justifier qu'un juge puisse, tout d'un coup, faire fi des règles de procédure qui ont précisément été établies pour le prémunir contre l'erreur...

M. Pascal Clément. Vous faites un réquisitoire contre le juge ! Vous faites en ce moment même pression sur la justice !

M. Pierre Mauroy. ... et pour protéger le citoyen contre la contrainte d'un jugement inique ?

Ne soyons ni aveugles, ni hypocrites ! Dans cette affaire, le grand problème n'est pas celui d'un abus du pouvoir d'Etat : c'est celui du risque d'un abus de pouvoir judiciaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il ne s'agit pas d'une entrave au fonctionnement de la justice, mais de la déviation, inhabituelle il est vrai, du fonctionnement de la justice. Voilà ce qu'il convient de dire avec force à cette tribune.

Pour nous, socialistes, l'indépendance du magistrat et la garantie du justiciable forment les valeurs indissociables qui font la grandeur de la justice républicaine.

M. Pierre Mauger. Amen !

M. Pierre Mauroy. Mes chers collègues de l'opposition, par votre motion de censure, de ce fait divers judiciaire vous cherchez maintenant à faire le symbole d'une perversion générale de la morale républicaine et de l'Etat de droit. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*) Je reprends là vos propres expressions dans leurs outrance même.

Cette exigence morale vous honore. Elle est utile, quoique tardive. Ceux d'entre vous qui, jadis, avez suivi les débats de la loi Sécurité et libertés, que vous avez soutenu monsieur Madelin, et vous aussi, monsieur Pons, avaient, il est vrai, gardé un autre souvenir de votre profession de foi judiciaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Dans une certaine mesure, nous nous réjouissons de ce changement.

Sans doute, l'exemple des réformes accomplies par la gauche sous mon gouvernement et celui de Laurent Fabius (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*), et poursuivis par Michel Rocard, a-t-il réussi à se propager, et même sur vos bancs. Nous nous en félicitons.

M. Franck Borotra. Urbatechnic, la Société générale, Pechiney, voilà les réformes !

M. Pierre Mauroy. La séparation des pouvoirs que vous invoquez, nous l'avons précisément rétablie en supprimant deux illustres exemples de confusion entre raison d'Etat et procédure judiciaire : la Cour de sûreté de l'Etat, dès 1981, et les tribunaux permanents des forces armées, en 1982. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Debré. Ça, c'était une réforme !

M. Francis Delattre. Quel courage !

M. Pierre Mauroy. L'indépendance de la magistrature ? N'est-ce pas la profession judiciaire qui s'était mobilisée contre vous en 1980 au nom de la liberté du juge ? C'est vous qui l'avez limitée en instituant une échelle quasi automatique d'application des peines.

M. Jean-Pierre Baumier. Ils sont amnésiques !

M. Pierre Mauroy. C'est à ma connaissance mon gouvernement qui supprime, en 1983, cette loi dite « Sécurité et libertés ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

On sait combien cet élargissement de l'Etat de droit doit aux propositions de François Mitterrand, alors candidat à la Présidence de la République, et à leur vote par le Parlement.

M. Bernard Debré. Vous êtes vraiment « gonflé » – dans tous les sens du terme !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Soyez poli !

M. Pierre Mauroy. A beaucoup d'entre vous, mes chers collègues, revient l'honneur d'avoir rempli l'engagement précis d'abolir la peine de mort.

A Robert Badinter, le mérite d'avoir aligné notre législation, en retard à l'époque, sur les dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Franck Borotra. Mais cela n'a rien à voir avec Urbatechnic et Urbagracio.

M. Pierre Mauroy. Nous étions, mes chers collègues, le seul pays européen à ne pas avoir ratifié cette convention.

Notre législation était en retard sur bien des points par rapport à nos voisins. Nous avons corrigé ce retard inacceptable !

L'œuvre accomplie est immense.

M. Francis Delattre. Allons, personne ne va vous croire !

M. Pierre Mauroy. Elle est encore aussi inachevée.

M. Philippe Vasseur et M. Charles Fèvre. Certes !

M. Pierre Mauroy. Cette période doit être celle de nouvelles exigences vis-à-vis de notre système judiciaire.

M. Franck Borotra. Défauts d'initiés...

M. Pierre Mauroy. La cour de justice de Strasbourg a condamné plusieurs fois des manquements manifestes de la justice française à la Convention européenne des droits de l'homme, particulièrement en matière de respect des droits de la défense et de détention préventive.

M. Adrien Zeller et M. Pascal Clément. Pas des écoutes téléphoniques ?

M. Pierre Mauroy. Depuis plusieurs années, la réforme du Conseil supérieur de la magistrature est au centre des débats sur l'évolution de notre système judiciaire.

M. Francis Delattre. Cela fait dix ans !

M. Pierre Mauroy. Le parti socialiste est favorable à une telle réforme (*« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre...*)

M. Bernard Debré. Ah oui, favorable, mais aux ordres !

M. Patrick Ollier. Depuis dix ans, que font les socialistes ?

M. Pierre Mauroy. ... s'il s'agit de renforcer encore l'indépendance des magistrats.

M. Bernard Debré. Des autres...

M. Pierre Mauroy. A cette occasion, faut-il pour autant rompre avec une disposition de la Constitution qui fait du Président de la République le garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire ? Nous ne le pensons pas. (*Exclamations et rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Francis Delattre. Qu'est-ce que vous proposez ?

M. Pierre Mauger. Rien ! Il n'invoque que de mauvaises excuses !

M. Pierre Mauroy. Quelle autre autorité dans la République peut mieux garantir l'indépendance de la magistrature que le chef de l'Etat qui est la clé de voûte de nos institutions ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Si, sous prétexte de protéger les juges contre l'influence du politique, on laissait les organisations professionnelles s'installer comme garantes de l'indépendance des magistrats, alors ni le juge ni le justiciable n'y gagneraient car nous mettrions en place des pouvoirs dépourvus de légitimité (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*), des pouvoirs irresponsables.

M. Alain Cémat et M. Raymond Douyère. Très bien !

M. Pierre Mauroy. J'ajouterais encore que nous sommes en droit d'être prudents si nous nous rappelons les conditions dans lesquelles notre projet, qui devait assurer aux citoyens le droit de saisir le Conseil constitutionnel, a été bloqué au Sénat, par vos collègues ou par ceux qui sont en liaison avec vous, messieurs. (*Ouh !* sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Alain Bonnat. Exactement ! Il faut le rappeler !

M. Pierre Mauroy. Aujourd'hui, ce qu'attend la grande majorité des justiciables, c'est que l'on se préoccupe du fonctionnement de la justice au quotidien.

M. Francis Delattre. Qu'est-ce que vous attendez ?

M. Pierre Mauroy. Voilà pourquoi les socialistes se félicitent de la réforme de l'aide légale présentée par Henri Nallet. Elle permettra aux plus démunis de bénéficier de conseils juridiques et d'une défense de meilleure qualité, et c'est important !

En un mot, tout est fait pour qu'il n'y ait pas une justice à deux vitesses et l'effort budgétaire consenti est, en tout cas, sans précédent.

Enfin, s'agissant de l'instruction, l'affaire du Mans témoigne, s'il en était besoin, mes chers collègues, de la nécessité d'une réforme. De nombreuses propositions existent. Robert Badinter avait engagé une réforme de fond, qui mettait fin à la solitude des juges d'instruction, et aux risques qu'elle comportait. Pourquoi ne pas l'observer aujourd'hui dans cette voie ?

M. Francis Delattre. Mais il faut créer des postes !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Qui en a supprimé ?

M. Pierre Mauroy. Chers collègues qui parlez des postes, si vous avez l'intention de formuler des propositions pour en créer, je me permettrai de rappeler que Robert Badinter avait prévu cinquante postes qu'une fois au pouvoir vous avez repris pour les utiliser ailleurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Si non cette réforme aurait été faite. Elle a été votée sur tous les bancs de cette assemblée, et au Sénat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Si vous avez l'intention de formuler des propositions pour faire progresser l'état de droit, mes chers collègues, votre motion de censure pourrait être utile. Mais si, ce que je crains, vous avez eu l'intention d'écrire, pour ce débat, une nouvelle page de notre histoire judiciaire, alors cette motion de censure est vraiment dérisoire.

Oui, je crains que derrière tout cela, vous n'ayez entrevu que l'occasion de reparler une fois de plus d'Urba, Urbaconscile, Urbatechnic. Vous ne craignez pas les redites. Car tout dans cette affaire, je dis bien tout, est public.

M. Franck Borotra. Public ? Cela reste nébuleux !

M. Pierre Mauroy. Vous savez bien que cette affaire sera jugée - oui, jugée - dans les mois qui viennent. L'instruction est en cours. Et si de longs délais courrent avant le jugement, ce n'est pas, sachez-le bien, du fait des...

M. Franck Borotra. Des coquins ?

M. Pierre Mauroy. ... trois inculpés. Ils se sont même désistés il y a plusieurs semaines de leur pourvoi en cassation, renonçant ainsi, afin d'accélérer la procédure, à un supplément de garanties judiciaires.

A plusieurs reprises, le trésorier du parti socialiste a fourni publiquement toutes les informations en répondant à toutes les questions qui lui étaient posées.

M. Francis Delattre. Le brave homme ! (*Sourires.*)

M. Pierre Mauroy. Gardez-vous d'attaques personnelles, sur ce plan, cher collègue ! Le problème n'est pas là... Ou alors serait-ce de l'hypocrisie, dont, vraiment, cette Assemblée nationale n'est pas digne ?

M. Jacques Santrot. C'est de l'hypocrisie !

M. Pierre Mauroy. Gardez-vous de cela, messieurs ! (*Exclamations et rires sur divers bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Vous voulez mettre en cause une fois de plus le parti socialiste, ...

M. Francis Delattre. Ah, le brave parti !

M. Pierre Mauroy. ... alors qu'il s'est strictement conformé à ses engagements. Et je vous répète donc qu'Urba est une société en liquidation. Son personnel a été reclasse. Elle n'exerce plus aucune activité, et cela depuis le 1^{er} janvier 1990, ainsi que nous en avions pris l'engagement.

La transparence des financements du parti socialiste est totale. Ses comptes ont été publiés. La transparence est évidente. (*Exclamations et rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Je m'excuse de vous dire qu'à ma connaissance aucun autre parti représenté ici n'a fait la même chose ! Voilà la vérité que je dis aux citoyens et aux citoyennes. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Vives protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Pierre Mauroy. Mes chers collègues qui protestez, ne donnez pas l'impression que cela vous fait mal à ce point !

M. Franck Borotra. Vous, vous vous applaudissez ! Vous applaudissez votre loi d'amnistie !

M. Bernard Debré. Ils s'applaudissent comme ils s'amnistent !

M. le président. Mes chers collègues, un peu de calme, je vous en prie.

Monsieur Mauroy, vous seul avez la parole.

M. Pierre Mauroy. Le financement des partis politiques fut longtemps, mes chers collègues, trop longtemps, et nous pouvons le dire ensemble, « l'angle mort » de la politique française. Depuis l'élection présidentielle de 1965, date des premières campagnes d'affichage commercial à grande échelle - et ce n'est pas nous qui avons commencé - la loi du silence...

M. Bernard Debré. Non ? Et la force tranquille ?

M. Francis Delattre. Et la génération Mitterrand ?

M. Pierre Mauroy. Je pourrais vous en rappeler moi-même des affiches !

Depuis 1965, disais-je, la loi du silence a régné sur la manière dont chaque formation recueillait les fonds politiques. Chacun sait bien, en tout cas, que les cotisations militantes ne suffisaient pas à couvrir d'aussi impressionnantes dépenses. Oui, la création de bureaux d'études...

M. Bernard Debré. De racket !

M. Pierre Mauroy. ... répondait, pour le parti socialiste, et pour d'autres, à la nécessité d'assurer le financement des campagnes électorales. Cette création a été publique, des

contrôles fiscaux ont été effectués, en particulier en 1975, sans rien relever d'anormal. La presse a publié article sur article, vous le savez bien.

Ces bureaux, par les services qu'ils rendaient, ...

M. Patrick Ollier. Quels services ?

M. Pierre Mauroy. ... couvraient effectivement les dépenses politiques qui sont le coût de la démocratie.

M. Patrick Ollier. Quels services ?

M. Pierre Mauroy. Il n'y a là ni mystère ni dissimulation. Si des abus ont été commis, la justice en jugera, et vous savez bien que la loi d'amnistie dont, en permanence, on déforme le sens, ne s'appliquera pas. Elle ne concerne pas les parlementaires ni ceux qui se sont livrés à des enrichissements personnels. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Oui, cela aussi, il faut le dire ! Car vous ne le dites pas.

M. Alain Calmat. Ils ont peur !

M. Pierre Mauroy. Ce point est suffisamment important pour être répété en toute occasion.

Aucun de nous n'a intérêt à créer une suspicion illégitime sur le comportement de la classe politique.

M. Alain Bonnat. Très bien !

M. Pierre Mauroy. L'hypocrisie en la matière fonde des attaques extrêmement dangereuses contre notre démocratie.

M. Alain Bonnet. Très juste !

M. Pierre Mauroy. Et vous avez le choix : ou bien dire comme nous, parce que vous avez fait la même chose ou bien apparaître, sur ces bancs, comme de fameux hypocrites ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Permettez-moi de vous le dire ! (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Désormais, le problème du financement des partis est réglé par la loi : un financement public pour partie et le versement de fonds privés, légalisé par des conditions précises.

Cette loi est une des grandes lois de la République. Nous l'avons votée sur tous les bancs. Elle concourt au bon fonctionnement de notre démocratie.

Comme les autres pays, nous avons eu le courage de le faire, pour mettre la France au même niveau que les autres. Nous n'avons pas à en être particulièrement fiers, ni à en rougir, quelle que soit notre appartenance.

M. Alain Bonnet. Eux, ils n'avaient rien fait !

M. Pierre Mauroy. Sans doute, devons-nous vivre cette période comme la fin d'une époque, donc le moment où l'on purge définitivement l'ancien pour construire le nouveau. Mais, de grâce ! ne nous complaisons pas dans ces remontées délétères d'une époque aujourd'hui révolue, parce que nous l'avons voulu sur tous les bancs, avec la loi que nous avons votée.

Le Gouvernement a introduit dans cette loi une innovation capitale : le plafonnement des dépenses. Et, par souci de moralisation, il n'a pas retenu le principe de la publicité politique à la télévision, et il a eu raison.

Autant dire que sur ce rapport de la politique et de l'argent, malgré les accusations portées contre eux, les socialistes ont le sentiment du devoir accompli.

M. Bernard Debré. Ah oui ?

M. Ladislas Poniatowski. Eh oui, par l'amnistie ! (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mauroy. Mais aujourd'hui on s'acharne sur eux avec une obstination qui en dit long sur les motivations invouées de ceux qui tirent les fils de ces campagnes.

Demain, si cette campagne continue avec ce caractère systématique, organisé, méthodique qu'on lui connaît, l'opinion publique ne distinguerà plus, c'est vrai, l'accusateur et l'accusé. Elle les confrontera dans une même réprobation. L'écurément sera à son comble. Nul ne pourra espérer y échapper.

M. Patrick Ollier. Vous en serez totalement responsables !

M. Pierre Mauroy. Que veut-on ? Des partis politiques anémiques, réduits à l'état de cénacles confidentiels, incapables d'animer la vie publique ?

M. Alain Bonnet. Ou le parti unique ?

M. Pierre Mauroy. Qui seront alors les acteurs de la vie politique ?

Des groupes de pression ? Il faut bien dire que la prise en charge par l'Etat du financement des partis diminue objectivement et moralement le poids des groupes de pression. C'est une bonne chose ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Des médias ? Alors je ne donne pas cher d'une démocratie où la conjonction du vedettariat médiatique et du désenchantement des citoyens aurait pour contrepartie la faiblesse et l'insuffisance des formations politiques.

Alors, mes chers collègues, cessons de jouer ! Vous voulez affaiblir le parti socialiste ? Mais au total, ce que vous affaiblirez c'est la crédibilité de la politique et vous serez concernés autant que les socialistes. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*) Qui d'entre vous peut prétendre être à l'abri d'affaires similaires ?

Encore une fois ne soyez pas hypocrites !

M. Pascal Clément. Oh la la !

M. Pierre Mauroy. Chacun sait comment ont été financées toutes les campagnes de tous les partis. On le sait et, avant le discours que je tiens, un discours de vérité, certains qui sont montés à cette tribune cachent la vérité ! Voilà ce qui est vrai ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie et de l'Union du centre.*)

S'il s'agit du financement des partis politiques, tous sont concernés.

M. Alain Bonnet. Certains sont devenus tout à coup muets ?

M. Pierre Mauroy. S'il s'agit d'affaires personnelles, c'est à la justice, monsieur Chavanes, de décider !

M. Serge Charles. Si on la laisse faire !...

M. Pierre Mauroy. Après avoir rétabli les conditions d'un retour à la légalité pour les activités politiques, serons-nous capables de trouver le chemin de la raison ? (*Non !, sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Philippe Mestre et M. Bernard Debré. Certainement pas !

M. Pierre Mauroy. Gardons-nous, à trop vouloir jeter le discrédit sur l'adversaire politique, de compromettre en définitive la politique tout entière.

C'est en tout cas le vœu que je forme, en exprimant au garde des sceaux dont je veux saluer...

M. Jean-Yves Chomard. La présence ?

M. Pierre Mauroy. ... dont je veux saluer l'extraordinaire courage, et au Premier ministre la confiance de notre groupe.

M. Francis Delattre. Applaudissez, messieurs les socialistes !

M. Pierre Mauroy. Monsieur Hage, vous avez beaucoup parlé de la gauche, et je m'en félicite...

M. Bernard Debré. Voici maintenant le beurre !

M. Pierre Mauroy. Le parti socialiste, monsieur Hage - je vous réponds puisque vous m'avez cité - un parti de second tour ? Oui ! Mais un parti qui, au premier tour, cherche à aller le plus haut et le plus loin possible. Parti de second tour ? Pour rassembler la gauche, monsieur Hage ! (*Exclamations et rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Rassembler la majorité présidentielle ! Rassembler par les législatives, les cantonales, et les régionales, monsieur Hage ! (*Rires et exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. André Rossinot. La menace plane...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Attention, monsieur Hage, la menace !

M. Philippe Vasseur. Embrassez-vous tous, monsieur Hage !

M. Franck Borotra, M. Hage ronronne !

M. Pierre Mauroy. Monsieur le Premier ministre, votre Gouvernement ne sera pas censuré et nous nous en félicitons. C'est un plaisir que certains s'offrent que de déposer une motion de censure...

M. Patrick Ollier. Certes, car pour ce qui est du plaisir de vous entendre...

M. Pierre Mauroy. Chaque fois, la motion de censure est repoussée.

J'espère au moins que ce débat, qui aurait pu être évité...

M. Franck Borotra. Eh oui, il ne fallait pas dessaisir le juge !

M. Pierre Mauroy. ... pourra permettre à nos collègues de l'opposition de se persuader qu'en agissant de cette manière, ils ne servent ni leur propre image, ni le Parlement, ni la justice. (*Protestations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Pierre Mauroy. Mes chers collègues, nous avons bien d'autres choses à faire ensemble pour servir la République !

Alors assez d'hypocrisie ! Mais du courage, oui ! Du courage pour dire la vérité, toute la vérité et servir la République ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. André Rossinot. Ce n'est pas le même « look » ! (*Sourires.*)

M. Michel Rocard, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, cette motion de censure est la onzième dirigée contre mon gouvernement.

M. Patrick Ollier. Et ce n'est pas la dernière ! (*Sourires.*)

M. le Premier ministre. Nous savons tous qu'elle connaîtra la même sort que les dix qui l'ont précédée,...

M. Serge Charles. Vous ne disiez pas cela il y a quelques jours !

M. le Premier ministre. ... tant la preuve a été faite, depuis trois ans, que, pour être relative, une majorité n'en est pas moins solide dès lors qu'elle sait être ouverte au dialogue et au compromis.

M. Serge Charles. Vous avez tremblé quand même !

M. le Premier ministre. Alors, puisque l'issue du vote, qui ne m'a personnellement jamais inquiété, est connue de tous, je voudrais en profiter pour partager avec vous quelques réflexions que je crois nécessaires, par-delà les passions, si l'on veut bien les maîtriser un instant.

Commençons par le commencement, ce que l'on appelle « les affaires », et dont le reste se déduit. Nous vivons un paradoxe bien étrange : c'est au moment où nous déployons tous des efforts réels, je dis bien tous, et je dis bien réels, en faveur de la transparence de la vie publique, que le rappel constant d'affaires du passé alourdit l'atmosphère.

Oui, il y a eu des irrégularités. Nous le savons tous, et nous devons le dire aux Français.

Oui, la démocratie a fonctionné pendant des décennies, sans que jamais on n'en assure le financement, jamais.

Oui ! Et alors ?

M. Francis Delattre. Et alors, ce n'est pas le problème !

M. Patrick Ollier. Evidemment.

M. le Premier ministre. Bien sûr que si ! A quoi jouez-vous ?

M. Bernard Debré. Mais enfin, il s'agit bien de l'indépendance de la magistrature !

M. le Premier ministre. Oui, les partis politiques se sont assuré des ressources dans des conditions que la loi, au mieux, ne prévoyait pas...

M. Philippe Maître. C'est intéressant !

M. le Premier ministre. ... et au pire prohibait.

M. Charles Millon. Mais cela n'a rien à voir !

M. le Premier ministre. La seule différence entre les formations politiques procédait alors de la candeur des unes opposée à l'habilité des autres.

M. Francis Delattre. La candeur ? Quelle bonne éducation ! Mais ce n'est pas le sujet...

M. le Premier ministre. Oui, enfin, il s'est trouvé parmi les hommes qui participaient à ce système pervers quelques individus qui l'ont mis à profit pour s'enrichir tandis que d'autres, honnêtes militants, assumaient scrupuleusement le rôle ingrat de suppléer une législation inexisteante. Et il en est partout !

Oui, donc, il y a là un sombre passé dont il est plus que temps d'exorciser le souvenir pénible.

Ce passé est désormais symbolisé par le nom d'une société aujourd'hui en liquidation, Urba, qui contribuait au financement d'un parti qui, lui, Dieu merci ! est bien vivant, le parti socialiste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Possons sur la singularité qui pourrait donner à penser que seul le parti socialiste faisait des campagnes électorales qu'il lui fallait financer. Les autres partis, eux, vivaient peut-être de l'air du temps mais on peut en douter assez pour les créditer moins de la vertu que de l'habilité, ce que je ne saurais contester.

Un mot ici pour vous répondre, monsieur Pons. Je suis toujours prêt à écouter les leçons. Mais rien ne m'indispose davantage que les gens qui affirment n'avoir aucune leçon à recevoir. Ce n'est pas ma manière de me prononcer, mais j'ai atteint un âge où je suis en mesure d'apprécier le professeur et vous n'êtes pas, monsieur Pons, celui que je crois le mieux qualifié ! (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Bernard Pons. Pour quelles raisons, monsieur le Premier ministre ? Vous procédez une fois de plus par allusions !

M. Patrick Ollier. C'est inqualifiable !

M. Jean-Yves Chauvel. C'est scandaleux !

M. le Premier ministre. Mesdames, messieurs, M. Pons tenant à la précision, je n'aurai garde de le laisser dans l'incertitude. Nous avons vécu, à quelques jours près, la responsabilité du même dossier et j'y ai découvert une vision différente de la République, des droits de l'homme, de l'art de négocier et du respect de la justice. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Bernard Pons. C'est misérable !

M. Serge Charles. Ces attaques personnelles et sans preuve sont inadmissibles !

M. le Premier ministre. C'est un constat.

Il reste cependant, pour en revenir au fond, que tout se focalise sur Urba : soit !

Des poursuites sont en cours. Elles donneront lieu à un procès, ce procès à un verdict.

M. Serge Charles. Ce n'est pas un constat, c'est minable !

M. le Premier ministre. Renvoyez cela à M. Pons !

La justice a un rythme lié aux impératifs de la procédure. Ce rythme est subi et nullement souhaité.

M. Bernard Pons. Votre réaction prouve que je vous ai fait mal !

M. le Premier ministre. Tranquillisez-vous : non !

Le dénouement de cette affaire est actuellement suspendu à des décisions préalables de la Cour de cassation. Dans ces conditions, vous comprendrez et approuverez tous, si inusuel que ce soit, que je me permette ici, publiquement et solennellement, de demander avec un très grand respect à la Cour de cassation, quelle que soit bien évidemment sa décision, de faire tout ce qui est en son pouvoir pour statuer.

Ainsi pourra s'ouvrir un procès que tout le monde souhaite, y compris ceux qui sont inculpés et y compris, je vous le garantis, le Gouvernement.

Ainsi pourra être vidé un abcès douloureux, celui d'une affaire exploitée et non pas étouffée.

M. Philippa de Villiers. Et la SORMAE ?

M. le Premier ministre. Elle vient, et vous le savez très bien ! Le plus tôt sera le mieux !

Par la même occasion, on pourra mesurer que les pseudo-révélations faites de semaine en semaine pour faire du neuf avec du vieux sont autant d'éléments dont disposent depuis longtemps les juges, les avocats chargés de ces dossiers.

Et je dirai, pour reprendre les termes mêmes de votre motion de censure, que statueront ainsi des juges vraiment impartiaux et parfairement respectueux, eux, des règles de l'Etat de droit.

Alors, alors peut-être, chacun sera moins préoccupé de remuer les miasmes d'un passé que nous espérons révolu, et se souciera davantage de veiller, avec vigilance, au respect de la loi nouvelle que nous avons voulue très contraignante.

Alors, alors peut-être, prendra fin cette situation aberrante par laquelle les responsables politiques, au moment précis où tous déploient enfin des efforts réels dans le sens de l'assainissement, de la transparence et de la moralisation, mettent toute leur énergie à donner d'eux-mêmes une image collective assez peu reluisante.

M. Bernard Debré. Cela n'a rien à voir avec la justice !

M. Patrick Ollier. Vous éludez le problème !

M. le Premier ministre. Ceux qui croient servir les intérêts de leur parti en dénonçant l'adversaire sans le moindre discernement ne font que desservir les intérêts de tous en convainquant les Français que les hommes politiques ne sont pas dignes de leur confiance. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Certains appellent ça faire de la politique. Moi pas !

Comme bien d'autres heureusement, je me suis toujours fait une haute idée de la dignité du combat politique, au point qu'on a souvent qualifié de naïveté ce souci constant de concilier morale et politique. Elle a provoqué parfois le ricanement, parfois l'hostilité.

Mais si c'est une naïveté, c'est une naïveté agissante, opiniâtre, efficace.

Déjà la loi sur le financement de la vie publique, la plus rigoureuse et la plus moderne dont se soit dotée une démocratie, est à l'œuvre. Déjà d'autres textes la complètent dans ce mouvement général qui finira bien par être perçu et reconnu, avec par exemple l'accroissement des pouvoirs de la Commission des opérations de bourse, avec la transparence à des règles de passation des marchés publics.

Et lorsque, dans un autre domaine - différent, certes, mais qui touche au cœur des problèmes de moralité collective de notre société - j'ai annoncé, voici quelques semaines, un projet de loi sur les écoutes téléphoniques, cela a provoqué un scepticisme bien compréhensible tant l'annonce avait été auparavant fréquente et jamais suivie d'effet.

Eh bien ! sachez-le, messdames, messieurs les députés, le Conseil d'Etat est désormais officiellement saisi, le conseil des ministres le sera au plus tard en mai et le Parlement aussitôt après. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Yves Chamard. Vous êtes complètement hors sujet !

M. Patrick Ollier. Revenez à l'indépendance de la justice !

M. le Premier ministre. Sachez encore que ce texte prévoit une instance ayant tous pouvoirs de contrôle et dans laquelle siégeront, si vous acceptez les propositions du Gouvernement, deux parlementaires, dont un de l'opposition.

Oui, la moralisation agit et elle est aussi générale qu'elle est nécessaire.

Puisque le hasard me fait être le Premier ministre d'une période que rend pénible le retour constant sur le passé - ce que je vis personnellement avec un sentiment blessant - cela renforce encore ma détermination à assainir l'avenir. Et peut-être un jour nous en sera-t-il donné acte. Mais l'essentiel n'est pas à mes yeux de revendiquer une paternité, l'essentiel est bien d'atteindre les objectifs de probité et de clarté fixés dans l'intérêt de tous.

Et l'intérêt de tous, c'est qu'il y ait un droit indiscuté parce que indiscutable, un Etat respecté parce que respectable.

M. Franck Borotra. Il y a encore du chemin !

M. le Premier ministre. Or je dis fermement qu'il y a danger lorsque, pour assouvir une passion politique, certains soutiennent et encouragent ceux qui s'affranchissent des règles qui s'imposent à eux, à seule fin de mener des combats personnels et douteux.

Les règles en question, comme l'a très bien dit Henri Nallet hier et comme l'a détaillé Pierre Mauroy tout à l'heure, ne sont pas faites pour limiter l'indépendance des juges mais pour protéger la liberté des citoyens.

La République a institué des garanties, et elle ne l'a pas fait au hasard. Vous seriez tous scandalisés, et parfaitement à juste titre, si un ministre se permettait de se répandre dans la presse pour évoquer des faits dont il a connaissance concernant des personnes, quelle qu'en soit la gravité ou au contraire l'inconsistance, pour dire que telle personnalité a une situation fiscale méritant d'être éclaircie, que tel journaliste a fait l'objet d'un alcootest positif au volant ou n'importe quoi d'autre, pour en rester aux hypothèses d'école.

M. Philippe Meatra. C'est au-dessous des pâquerettes !

M. le Premier ministre. Mais ce que, légitimement, vous ne toléreriez pas d'un responsable politique, certains sont prêts à l'accepter - et quelques-uns à l'encourager - de n'importe quel fonctionnaire, dès lors que cela peut nuire aux adversaires.

Mais c'est toujours l'impartialité de l'Etat, justement, qui sera la première victime si des fonctionnaires investis d'un pouvoir particulier - qu'ils soient policiers, agents des impôts ou des douanes, ou *a fortiori* magistrats - ou bien mettent leur pouvoir au service d'une passion, ou bien entourent leur action d'une publicité abusive, ou bien encore, on a vu le cas récemment, font les deux à la fois.

Nul n'a jamais servi la loi en la violent.

Certes, à l'inverse, nous savons tous qu'il faut veiller à ce qu'un gouvernement puisse bien sûr diriger l'Etat, mais jamais l'exploiter à son profit.

M. Philippe Meatra. C'est admirable !

M. le Premier ministre. Or nous savons également que, si un gouvernement cède à cette tentation illégitime, les électeurs finissent toujours par l'en sanctionner, et c'est juste. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Bernard Pons. Cela ne saurait tarder !

M. Franck Borotra. Demandez donc au peuple son avis !

M. le Premier ministre. Oh ! nous retrouverons tous ensemble les électeurs !

Tandis que si des fonctionnaires manquent à leur devoir, c'est l'Etat qui s'en trouve affaibli et, avec lui, la protection qu'il apporte aux citoyens et à leurs libertés.

Votre motion de censure invoque l'impartialité de l'Etat, la séparation des pouvoirs, la morale républicaine et l'Etat de droit. Voilà bien d'excellents principes auxquels je veux croire que nous sommes tous attachés.

J'en ajoute quelques autres.

L'indépendance de la magistrature, qui doit avoir pour corollaire la neutralité des juges.

Les pouvoirs d'investigation des policiers, qui doivent avoir pour corollaire la transmission exclusive de leurs informations aux magistrats et non pas avant tout à la presse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les pouvoirs de contrôle des agents des impôts destinés à combattre la fraude et non à permettre la délation. (*« Très bien ! » sur les mêmes bancs.*)

J'ajoute un dernier principe à cette liste non exhaustive : la légitimité du combat politique et du débat démocratique. De cette légitimité, je n'ai jamais admis, ni pratiqué, qu'elle puisse avoir pour corollaire d'autoriser, dans le seul espoir d'embarrasser l'adversaire, à faire flèche de n'importe quel bois et à soutenir quiconque franchit les limites du droit, fût-ce en abaissant l'Etat, fût-ce en menaçant la protection des libertés. Jamais !

Monsieur Chavanes, quand vous avez commencé votre intervention en précisant que vous n'alliez pas polémiquer, je me suis méfié. J'avais raison ! Vous avez en effet, avec autant de constance que M. Madelin mais avec un peu moins de décibels - et on peut vous en savoir gré -, dressé l'inventaire des vraies idées reçues et des fausses affirmations.

Vous avez été mieux inspiré dans vos propositions, malheureusement beaucoup plus brèves. Elles seront matière à débat.

M. Francis Delattre. Il nous faut un décodeur, monsieur le président !

M. le Premier ministre. Je rappelle à M. Madelin et à M. Pons que, si nous n'avons rien fait de ce qu'ils suggèrent aujourd'hui à l'égard du juge Jean-Pierre, c'est parce que nous n'avons rien fait, ni fait faire, dans cette affaire !

M. Bernard Pons. Oh !

M. Jean-Yves Charnard. Quel culot !

M. le Premier ministre. A seul agi un magistrat du siège...

M. Francis Delattre. Pauvre siège !

M. le Premier ministre. ... auquel certains ici témoignent un mépris singulier puisqu'ils partent du principe que la présidente du tribunal du Mans serait dépendante.

M. Patrick Ollier. Elle a agi à la demande du procureur !

M. le Premier ministre. Et ce qui s'est ici dit pèse d'un poids considérable.

C'est justement parce que je suis ferme dans la défense d'un Etat de droit que je ne peux accepter cette imputation.

C'est justement parce que la morale n'est pas pour moi un mot mais un combat constant que je poursuivrai dans la voie de l'assainissement.

M. Alain Madelin. Dites-le à votre garde des sceaux !

M. le Premier ministre. Et c'est parce que je sais que ce combat n'est pas un combat isolé, qu'il est commun à la plupart d'entre vous, que je ne saurais me résigner aux contrastes saisissants entre la dignité collective du mois de février et les excès d'avril, entre le sérieux des débats législatifs et le chahut des séances de questions, entre le vrai dialogue du travail d'amendement et le refus occasionnel d'en tirer les conséquences quand arrive l'heure du vote.

M. Jean-Yves Charnard. Lisez la presse !

M. le Premier ministre. Par quel étrange masochisme les élus s'empressent-ils de piétiner, avec une sorte de frénésie,...

M. Pascal Clément. Pas d'amalgame !

M. le Premier ministre. ... leur image de dignité et de sérieux, dignité et sérieux que nous savons, nous, être présents le plus souvent et pas seulement durant le conflit du Golfe, mais qu'on semble cacher comme s'ils étaient honnêts ?

M. Emmanuel Aubert. Le Gouvernement perd la face !

M. le Premier ministre. Cette motion de censure sera rejetée. M. Hage l'a confirmé, en nous faisant d'ailleurs plus facilement partager son humour que ses affirmations. J'espère que sera rejeté avec elle le goût irresponsable des polémiques indues et l'image affligeante et brouillée qui n'a pas de raisons véritables de s'appliquer à l'Etat, à la démocratie, et qui n'a plus de raison aujourd'hui de frapper les élus que vous êtes et qui devez revendiquer, de cette fonction même, la fierté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La discussion générale est close.

Le vote sur la motion de censure est renvoyé à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente-cinq, deuxième séance publique :

Vote sur la motion de censure déposée en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution par MM. Méhaignerie, Millon, Pons, Jacques Barrot, Rochebloine, Fréville, Mme Isaac-Sibille, MM. Bayrou, Alphandéry, Adrien Durand, Jacquemin, Birraux, Bernard Bosson, Foucher, Geng, Gengenwin, Landrain, Mmes Mortique Papon, Piat, MM. Gantier, Fèvre, Maujotan du Gasset, Blum, Dimeglio, Blanc, Vasseur, Wolff, de Robien, Desanlis, Salles, Ehrmann, Georges Durand, Lequiller, Mattei, Hunault, Gaillard, Ligot, Préel, Clément, Rossinot, Léotard, Longuet, Saint-Ellier, Jean de Gaulle, Demange, Pasquini, Mme Hubert, MM. Cug, Jean-Louis Debré, Bernard Debré, Pandraud, Mazeaud, Delalande, Robert-André Vivien, Bourg-Broc, Mmes Alliot-Marie, Christiane Papon, MM. Charroppin, Houssin, Bernard Schreiner (*Bas-Rhin*), de Rocca Serra, Marcus, Cousin.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures quinze.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER

LuraTech

www.luratech.com